

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-septième séance – Mardi 15 janvier 2002, à 20 h 30

**Présidence de M. Pierre Losio, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, et *M<sup>me</sup> Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Christian Ferrazino*, *Pierre Muller* et *Alain Vaissade*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 19 décembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 26 janvier 2002, à 8 h et 10 h.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Clause d'urgence sur la résolution de M<sup>mes</sup> Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Sandrine Salerno, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Alain Comte, Jacques François, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Présentation du budget 2003: un peu plus tôt!» (R-41)<sup>1</sup>.

**Le président.** Nous nous exprimons d'abord sur l'urgence. Je donne la parole à un orateur par groupe.

**M. Didier Bonny (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si les signataires de cette résolution ont souhaité l'assortir d'une clause d'urgence, c'est pour éviter – suivant les habitudes que nous avons prises – qu'il faille attendre que cette résolution soit reportée trois fois avant d'être traitée, soit au mois de mars ou d'avril.

Or, comme cette résolution demande que le Conseil administratif présente le projet de budget deux semaines plus tôt que d'habitude, si le Conseil municipal souhaite appuyer cette demande, celle-ci doit déjà être faite en janvier. Ainsi, le Conseil administratif ne pourra pas nous dire qu'il n'a pas eu assez de temps pour s'organiser. C'est la raison pour laquelle nous demandons la clause d'urgence.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3935.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AdG/TP). Notre groupe se prononcera en faveur de la clause d'urgence. Il faut étudier la résolution R-41 avant que l'examen du budget ne soit terminé.

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, je fais voter l'urgence.

**Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution est acceptée à l'unanimité.**

4. Résolution de M<sup>mes</sup> Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Sandrine Salerno, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Alain Comte, Jacques François, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Présentation du budget 2003: un peu plus tôt!» (R-41)<sup>1</sup>.

#### *PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant que:

- chaque année, les commissions spécialisées et la commission des finances sont soumises à de fortes pressions quant aux délais pour étudier le budget;
- à ce titre, l'étude du budget 2002 a représenté un sommet que les conseillers municipaux ne souhaitent pas gravir à nouveau lors de l'étude du budget 2003;
- il est à craindre que, dans un avenir proche, plus aucune conseillère ou aucun conseiller ne souhaite prendre en charge le rapport sur le budget vu le manque de temps pour le rédiger;
- en attendant une éventuelle nouvelle manière de traiter le budget, actuellement à l'étude à la commission du règlement, il est nécessaire d'améliorer la situation pour l'étude du budget 2003,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le lundi 26 ou le mardi 27 août 2002, le projet de budget 2003, afin de donner deux semaines supplémentaires aux différentes commissions pour étudier ledit budget.

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 4046.

**M. Didier Bonny** (DC). En fait, la question est relativement simple et liée à ce que nous avons vécu il y a peu de temps, au moment du vote du budget 2002. Tout le monde se rappelle dans quelles conditions nous avons dû travailler dans les différentes commissions et à la commission des finances ainsi que dans quelles conditions la rapporteuse a dû rendre son rapport. Elle n'a eu que trois jours pour rendre son rapport. Ces conditions ne nous semblent pas être de bonnes conditions pour travailler.

Nous souhaiterions changer cette méthode de travail cette année pour que le budget soit présenté devant notre Conseil municipal deux semaines plus tôt, lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal. Lors de cette séance, le projet de budget serait renvoyé soit uniquement à la commission des finances, soit à la commission des finances et aux commissions spécialisées, la question restant à déterminer d'ici le mois de septembre. Il semblerait qu'il soit tout à fait possible, par rapport aux délais d'impression, de pouvoir... (*Le téléphone de M. Bonny sonne.*) (*Protestations.*)

**Le président.** Vous faites des parties gratuites, Monsieur Bonny.

*M. Didier Bonny.* Il nous semblerait approprié de pouvoir discuter du projet de budget deux semaines plus tôt. Ce problème peut sembler peu important, mais disposer de deux semaines supplémentaires en commission serait d'une grande aide.

De plus, Monsieur le président, ainsi que vous nous l'avez dit tout à l'heure, les séances d'examen du budget, en décembre, se tiendront une semaine plus tôt que prévu en raison des festivités du 400<sup>e</sup> anniversaire de l'Escalade. Voilà qui ne fait qu'amener de l'eau à notre moulin. Je prie donc le Conseil municipal de voter cette résolution.

**M. Jean-Pierre Oberholzer** (L). Nous soutiendrons également cette résolution. Comme vient de le relever l'âme de cette résolution, M. Didier Bonny, les chefs de groupe et le bureau ont décidé que nous traiterions du budget une semaine plus tôt que d'habitude, en raison des manifestations prévues par la Compagnie de 1602 pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de l'Escalade. Nous ne gagnons donc pas deux semaines sur l'étude du budget avec cette résolution, mais une semaine. Cela étant dit, tout le monde sait ici que la commission du règlement mène une réflexion en vue d'un remaniement de l'étude du budget. Cette résolution s'inscrit également dans le droit fil de cette réflexion en vue de la continuation des travaux d'étude budgétaire du Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret** (R). Je ne ferai qu'appuyer les deux préopinants. Le groupe radical soutient cette résolution urgente, comme vous l'avez remarqué, puisqu'il l'a signée. Il souhaite que le budget puisse être étudié plus longuement, de façon plus approfondie encore et vous remercie de voter en faveur de cet objet.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AdG/TP). Notre groupe soutiendra cette résolution qui semble tout à fait logique.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). Le Parti socialiste soutiendra également cette résolution dont nous venons de voter la clause d'urgence. Nous nous rappelons les débats que nous avons eus lorsque nous avons traité le projet du budget 2002. Un leitmotiv revenait dans tous les groupes selon lequel nous n'avions pas eu assez de temps et selon lequel l'examen de ce projet de budget était des plus précipités.

La résolution présentée ce soir nous permettra de souffler quelque peu. Nous apprenons à l'instant que, si cette résolution est acceptée, nous ne disposerons pas pour l'étude du budget 2003 de deux semaines supplémentaires, mais seulement d'une semaine supplémentaire. Cependant, lorsqu'on travaille dans des conditions difficiles en manquant de temps, une semaine supplémentaire reste malgré tout bonne à prendre.

Le Parti socialiste attend également le rapport de la commission du règlement sur une nouvelle procédure en matière d'analyse budgétaire. En attendant, nous nous satisferons de la proposition exprimée dans cette résolution, à savoir une semaine de plus pour étudier un projet de budget qui en mériterait bien davantage.

#### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, maire.** Le Conseil administratif a déclaré vendredi à la dernière séance de la commission du règlement, par la voix de Pierre Muller et par la mienne, que nous acceptons vos demandes. Cependant, Mesdames et Messieurs, il ne faut pas se faire d'illusions. Comme je l'ai dit en décembre 2001, lors des séances d'examen du budget 2002, le projet de budget 2003 qui vous sera présenté consistera en une préétude, car mon collègue Pierre Muller ne recevra, pour le compte du Conseil administratif, des chiffres plus précis de M<sup>me</sup> Calmy-Rey qu'au mois d'octobre ou de novembre. Le Conseil municipal sera alors obligé de faire un correctif budgétaire et il faudra donc revoir la copie.

**Le président.** La parole n'est plus demandée. Je suppose que les résolutionnaires veulent renvoyer cet objet directement au Conseil administratif. Nous passons au vote de cette résolution.

Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le lundi 26 ou le mardi 27 août 2002, le projet de budget 2003, afin de donner deux semaines supplémentaires aux différentes commissions pour étudier ledit budget.

#### 5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer et Georges Queloz: «Pour un soutien concret au personnel de la SECSA» (M-257)<sup>1</sup>.

**Le président.** Nous nous expliquons sur l'urgence de la motion M-257. Je donne la parole à un orateur par groupe.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Il n'y a pas grand-chose à dire sur l'urgence de la motion M-257. Suite au refus de Berne d'octroyer une concession au Casino de Genève, la Société d'exploitation du Casino de Genève (SECSA) a dû licencier son personnel d'abord au 31 mars, puis au 30 juin, suite à la prolongation du délai de fermeture du Casino accordée par Berne. Nous sommes donc confrontés au licenciement des 57 collaborateurs de la SECSA pour le 30 juin.

Parmi ces collaborateurs, certains vont difficilement retrouver du travail, car ils ont des qualifications très spécifiques au métier du casino. La Ville de Genève devrait donc entrer en matière, non pas en termes financiers – du moins, pas à ce stade – mais en termes de ressources humaines par le biais du service correspon-

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3936.

dant dépendant du Conseil administratif et du Fonds chômage. Il convient que le Service des ressources humaines se saisisse rapidement de cet objet eu égard aux délais.

**M. Daniel Sormanni** (S). Le groupe socialiste refusera l'urgence sur cette motion pour les raisons que je vais vous exposer.

Il est toutefois assez amusant de noter que cette motion a été à l'origine déposée par le groupe libéral. Nous n'étions pas vraiment habitués à voir le groupe libéral se préoccuper de la sorte du personnel, mais, comme par hasard, il s'agit du personnel d'une société dont la Ville de Genève est actionnaire à 99%.

J'aimerais rappeler ici quelques principes qui restent valables, y compris dans une société anonyme dont la Ville de Genève est propriétaire à 99%. Il existe des partenaires sociaux dans toute entreprise. Tant que ceux-ci, à savoir le conseil d'administration de la SECSA, le personnel et les syndicats n'ont pas discuté du plan social, des mesures accompagnatrices pour replacer le personnel et de toutes les autres revendications qu'ils ont présentées, nous n'avons pas nous, Conseil municipal, à nous mêler des négociations qui ont lieu entre ces partenaires sociaux s'ils arrivent à un accord.

Lors de la réunion, vendredi dernier, de la commission ad hoc d'enquête sur le dossier du Casino portant sur le plan social – c'est suite à cette audition que le groupe libéral s'est senti subitement inspiré pour déposer la motion urgente M-257 – les représentants du personnel nous ont dit: «Pour l'instant, nous discutons avec les représentants du conseil d'administration des modalités et nous avons bon espoir d'aboutir.» C'est le même principe que nous appliquons à la Ville de Genève lorsqu'il y a des discussions concernant le statut du personnel de la Ville de Genève. Tant que les partenaires sociaux discutent, nous ne nous en mêlons pas. S'ils arrivent à un accord, nous entérinons l'accord et cela est normal. S'il y a désaccord, nous sommes en droit de discuter et, éventuellement, de trancher.

Vous le savez très bien, Messieurs les représentants du groupe libéral qui avez signé cette motion, qu'en l'état les syndicats et le personnel ne nous ont pas demandé d'intervenir. Ils nous ont dit: «Laissez-nous discuter, laissez-nous négocier et nous verrons bien si nous arrivons à un accord.» (*Remarque.*) Eh bien, il y a des oreilles sélectives.

**Le président.** Monsieur Sormanni, je crois que vous trompez de débat, vous avez une minute pour vous exprimer sur l'urgence et non pas sur le fond.

*M. Daniel Sormanni.* ... mais ce n'est pas sur le fond...

**Le président.** Alors exprimez-vous sur l'urgence de la motion, car vous avez dépassé votre minute. Concluez, s'il vous plaît.

*M. Daniel Sormanni.* Je conclus, Monsieur le président, mais il fallait expliquer le principe selon lequel le parlement n'intervient pas tant qu'il y a des discussions entre les partenaires sociaux. Nous n'interviendrons que s'il y a un désaccord. Pour l'instant, nous laissons les partenaires sociaux discuter entre eux. C'est la raison pour laquelle nous refuserons la clause d'urgence.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Le Parti démocrate-chrétien soutient la clause d'urgence.

**M. Jacques François (AdG/SI).** Je suis extrêmement content de voir que le Parti libéral quitte le 98 de la rue de Saint-Jean pour passer aux Terreaux-du-Temple. A quand les meetings de ce parti à la Salle du Faubourg?

En ce qui concerne l'urgence de la motion M-257, je dirai que, des négociations étant effectivement en cours, il n'appartient pas au Conseil municipal ni à une autre force municipale de venir s'immiscer dans ces négociations. C'est la raison pour laquelle l'urgence de cet objet ne revêt pas pour nous une importance primordiale pour l'instant.

Je rappelle que la commission ad hoc d'enquête sur le dossier du Casino est en train de travailler sur cette question. Nous avons reçu le personnel vendredi et les choses se passent normalement entre le syndicat et les responsables de la société du Casino.

**M. Pierre Maudet (R).** Les arguments de l'Alternative se tiennent pour ce qui est de l'urgence de la motion M-257. En tout cas, ils se tiendraient si on pouvait avoir confiance dans le Conseil administratif et, plus particulièrement, dans le conseiller administratif gérant ce dossier.

Cependant, les séances que nous avons eues jusqu'à présent dans le cadre de la commission ad hoc d'enquête sur le dossier du Casino nous laissent penser que la confiance placée dans ce magistrat est peut-être imméritée.

C'est pourquoi notre groupe, à la réflexion, votera la clause d'urgence, s'autorisant ainsi d'entrer en matière ce soir sur un aspect très précis du personnel de la SECSA qui nous pose quelques problèmes. Nous évoquerons ces préoccupations tout à l'heure, je l'espère, dans le cadre du débat de fond.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). En ce qui concerne le groupe de l'Alliance de gauche (AdG/TP), il n'acceptera pas la clause d'urgence, cela pour les mêmes raisons que celles invoquées par les préopinants de l'Alternative. Les personnes présentes à la séance de la commission ad hoc d'enquête sur le dossier du Casino vendredi passé ont bien entendu que le personnel du Casino voulait qu'on le laisse négocier. S'il y a lieu d'intervenir, nous interviendrons ultérieurement.

Comme mon collègue François, je suis très heureuse néanmoins de voir que le Parti libéral se soucie autant des employés et des travailleurs. J'espère surtout que, chaque fois qu'une entreprise fermera ses portes en ville de Genève, les libéraux déploieront autant d'énergie à en défendre le personnel.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Le Parti des Verts ne suivra pas la demande d'urgence sur la motion M-257 qui est unilatérale. Cette action est malheureusement revancharde et nous ne voulons pas entrer dans le jeu d'une manœuvre dilatoire. Lorsque nous devons discuter de solutions concrètes pour amener un soutien au personnel du Casino, il faudra asseoir tout le monde autour de la même table. En revanche, nous sommes extrêmement soucieux de l'avenir de l'ensemble de ce personnel. Comme nous l'avons exprimé vendredi passé à la séance de la commission ad hoc d'enquête sur le dossier du Casino, nous suivrons ce dossier de manière extrêmement attentive.

*Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est refusée par 37 non contre 33 oui.*

**Le président.** Cet objet sera donc traité dans un ordre du jour ultérieur. Nous reprenons le cours de notre ordre du jour avec le rapport sur la proposition PR-128 qui avait aussi un caractère urgent pour le Conseil administratif.

6. **Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 277 000 francs destiné à la réfection de la toiture et à la mise en conformité des équipements techniques de l'Alhambra, situé au 10, rue de la Rôtisserie, parcelle N° 6415, feuille N° 25, section Cité (PR-128 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Guy Dossan.**

La commission des travaux, présidée par M. Alain Dupraz, a traité cet objet dans sa séance du 24 octobre 2001.

Les notes de séance étaient prises par M<sup>me</sup> Gueneveyre Paychère que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **Résumé de la proposition**

La salle de l'Alhambra, construite en 1918-1920 pour le cinéma, a été reprise par les services de la Ville de Genève le 1<sup>er</sup> janvier 2000, dans le cadre des échanges intervenus entre la Ville et l'Etat pour la réalisation du stade de la Praille.

Cet échange concrétise le résultat de la lutte pour la conservation de la salle.

L'exploitation de la salle, dans l'attente de travaux de rénovation, se poursuit actuellement sur le mode pratiqué jusqu'ici par l'Etat.

Cette exploitation se fait au bénéfice d'une dérogation accordée par les services cantonaux compétents, puisque les installations électriques, la toiture et le chauffage nécessitent des travaux d'urgence.

La proposition PR-128 concerne uniquement les travaux d'urgence.

Il faudra prévoir ultérieurement une rénovation d'ensemble, en particulier pour l'espace scénique, l'équipement technique, l'acoustique, la sonorisation et la réfection de la salle et du foyer d'accueil.

L'Alhambra, dédiée à la musique, sera avant tout une salle de concerts de taille moyenne (500 places), susceptible d'accueillir tous les types de musique, la cage de scène permettant même d'accueillir des spectacles de «petit» opéra.

La plupart des manifestations seront produites par des associations/institutions subventionnées par la Ville de Genève.

---

<sup>1</sup> Proposition, 1014.

Les aménagements souhaités, en fonction des affectations prévues, sont demandés de manière à assurer la cohérence entre les travaux d'urgence, nécessaires pour l'exploitation actuelle, et les travaux futurs de rénovation du bâtiment.

Ce processus se fera en trois étapes:

1. les travaux concernés par la proposition PR-128, dont le montant est inscrit au 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal (PIQ);
2. un crédit de préétude pour la rénovation et l'aménagement, également inscrit au 19<sup>e</sup> PIQ;
3. un crédit d'étude et le montant du crédit de construction pourront être délivrés ultérieurement.

### **Affectation future de l'Alhambra**

Pour comprendre les travaux d'urgence de la proposition PR-128, les besoins auxquels doit répondre la salle doivent être explicités:

- l'Alhambra est destiné en priorité à l'art musical et à son expression publique, soit aux concerts, conférences, débats, projections de films musicaux, spectacles légers, etc.;
- des festivals y trouveront un lieu d'accueil, d'information et de rencontre public/artistes;
- l'Alhambra sera également destiné à la promotion de l'ensemble de la vie culturelle genevoise.

Feront également partie de ce dispositif:

- un point d'information et de ventes de documents;
- une billetterie;
- un café-restaurant pouvant accueillir des spectacles de cabaret;
- un bar.

La salle ne répondant plus aux normes de sécurité, les travaux d'urgence doivent être entrepris dans les plus brefs délais, faute de quoi l'autorisation d'exploiter, qui a été délivrée à titre précaire parce que des travaux d'urgence sont prévus, sera retirée.

### **Travaux**

Les travaux de la proposition PR-128 comprennent principalement:

#### *Toiture*

La toiture n'est plus étanche, l'eau s'infiltré dans le bâtiment.

La charpente étant dans un état satisfaisant, seuls des travaux ponctuels devraient être nécessaires.

#### *Chauffage*

Il est obsolète et les tuyauteries sont défectueuses.

#### *Ventilation*

Cette dernière est inexistante (par exemple, l'évacuation des fumées est impossible).

#### *Electricité*

Le réseau de câbles est défectueux et sous-dimensionné pour les besoins actuels.

#### *Sanitaires*

Les installations sont en mauvais état, particulièrement les distributions et les raccordements.

Les travaux dureront six mois et la date de mise en exploitation prévisionnelle est de dix mois après le vote du Conseil municipal.

### **Audition de MM. Pierre Maréchal, sous-chef du Service des bâtiments, et Jean-Michel Perrin, architecte**

Le bâtiment a été construit il y a environ quatre-vingts ans et peu de travaux d'entretien ont été effectués depuis lors. D'autre part, la salle de l'Alhambra est classée.

Les travaux d'urgence sont nécessaires pour simplement permettre la poursuite de l'exploitation de l'Alhambra jusqu'au projet global de rénovation.

S'ils ne sont pas exécutés rapidement, l'autorisation d'exploiter sera suspendue.

Les travaux faisant l'objet de la proposition PR-128 sont donc prévus pour une période de cinq ou six ans.

Ces travaux comprennent:

- la mise hors d'eau du bâtiment, soit les travaux de toiture, de ferblanterie et éventuellement quelques interventions ponctuelles sur la charpente;
- les équipements électriques (tableaux de distribution, mise en conformité des installations, etc.);

- les installations sanitaires;
- les équipements de sécurité (éclairage de secours, sprinkler, etc.).

Il s'agit uniquement de la conservation de l'état existant et en aucun cas d'une amélioration de l'outil de travail.

Il n'est par conséquent pas prévu de rafraîchir la salle, de changer la moquette et les fauteuils, de repeindre le cadre de scène ou d'effectuer des travaux permettant la réouverture au public de la deuxième galerie.

A la question d'un commissaire sur ce qu'il adviendra de ces travaux d'urgence lors de la rénovation lourde du bâtiment, il est répondu que la toiture et la ferblanterie ne seront plus touchées.

Par contre, les installations liées à la sécurité disparaîtront, en partie ou en totalité.

Au vu de leur état de vétusté actuel, les installations de la mécanique de scène, non comprises dans le crédit de la proposition PR-128, seront démolies.

Jusqu'à la rénovation globale du bâtiment, la salle ne pourra donc pas être utilisée par des manifestations nécessitant l'emploi des cintres.

Si dans cinq ou six ans aucun projet de rénovation globale n'a été entrepris, il faudra alors remplacer, entre autres, la mécanique de scène, la moquette et les fauteuils.

Il est enfin répondu à la commission que, pour l'instant, on n'a aucune idée du coût de la rénovation globale de l'Alhambra et que celle-ci dépendra aussi du futur aménagement du quartier.

### **Discussion et vote**

Si la commission comprend aisément que des travaux d'urgence doivent être réalisés pour poursuivre l'exploitation de la salle, par contre la majorité de cette dernière est très surprise que l'on parle d'un laps de temps de cinq ou six ans avant une éventuelle rénovation globale du bâtiment.

On savait en effet depuis longtemps que la salle de l'Alhambra allait échoir à la Ville de Genève. De plus, l'échange avec l'Etat est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Malgré cela, il semble pourtant qu'aucune ébauche de projet de rénovation globale ne soit encore à l'étude.

Il aurait été plus que logique qu'un crédit d'étude (ou tout au moins de préétude) de rénovation totale du bâtiment soit proposé simultanément au crédit relatif aux travaux d'urgence.

Le crédit pour les travaux d'urgence doit donc être voté sans que la suite du processus soit connue, sans que l'on sache, même de manière approximative, ce que coûtera la rénovation du bâtiment dans sa globalité.

Certains commissaires craignent que l'Alhambra ne devienne ainsi une nouvelle «bête à chagrin» et un gouffre à millions et que l'on se retrouve face à un problème du type de celui de la Comédie

En conclusion, la commission des travaux regrette cette absence de projet ou d'avant-projet de rénovation globale, qui aurait permis de travailler en ayant une vision à long terme du devenir de l'Alhambra, et non au coup par coup comme c'est le cas aujourd'hui avec cette seule proposition PR-128.

C'est la raison pour laquelle elle demande au magistrat concerné qu'une proposition de rénovation globale de l'Alhambra soit présentée dans les plus brefs délais au Conseil municipal.

Malgré les importantes réserves qui précèdent, mais soucieuse toutefois que la Ville de Genève ne se trouve pas dans l'obligation de fermer la salle, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité, d'accepter l'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M. Alain Dupraz, président de la commission des travaux (AdG/TP).** J'aimerais tout d'abord remercier le rapporteur, M. Guy Dossan. Son rapport est daté du 2 novembre 2001. Quant à la proposition PR-128, elle a été prise en considération et renvoyée à la commission des travaux le 12 septembre 2001. M. Guy Dossan a donc remis son rapport avec une très grande rapidité.

Les travaux demandés par cette réfection de l'Alhambra sont des travaux urgents, nécessaires, notamment pour mettre hors d'eau ce bâtiment. La commission a émis une recommandation en page 5. En effet, elle aimerait voir se réaliser dans les plus brefs délais une rénovation globale de l'Alhambra, ce qui lui semble absolument nécessaire. Il ne s'agit là que d'une proposition de travaux partiels afin de mettre cette salle plus ou moins en conformité avec les normes en vigueur et de ne pas devoir la fermer.

**M. Guy Dossan, rapporteur (R).** La proposition PR-128 est malheureusement encore un de ces objets où les choix sont clairs. Soit nous votons cette proposition et des travaux sont entrepris d'urgence, travaux dont une partie sera

caduque lorsque le bâtiment subira une rénovation globale, soit nous ne votons pas le crédit demandé dans celle-ci et l'Etat imposera à la Ville de Genève de fermer la salle pour des raisons de sécurité. Ce genre de situation est assez désagréable et c'est la raison pour laquelle la commission n'a pas vraiment voté le crédit demandé dans un enthousiasme débridé.

En effet, si l'utilité des travaux d'urgence est tout à fait compréhensible, une majorité de la commission n'a en revanche pas très bien compris pour quelle raison aucun projet global n'était présenté concernant l'Alhambra. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, l'Alhambra a passé dans le patrimoine de la Ville de Genève. De plus, nous connaissions l'existence de ce transfert depuis longtemps.

Lors de l'étude de la proposition PR-128, nous avons été informés qu'aucune rénovation lourde ne serait entreprise avant cinq ou six ans. Si cette salle est tellement importante pour la culture, comme on nous l'a si souvent répété, un projet – du moins, un avant-projet – aurait pu être concocté en trois ans environ et le crédit d'étude y relatif aurait pu être présenté en même temps que le crédit pour les travaux d'urgence.

Cela aurait permis au Conseil municipal, non pas peut-être de voter ce soir en toute connaissance de cause sur l'avenir de l'Alhambra, mais, en tout cas, de voter en ayant une certaine idée, même succincte, de la suite des événements pour cette salle.

Nous avons même été informés en commission que, pour l'instant, nul n'avait la moindre idée du coût d'une quelconque rénovation globale, ce qui doit signifier qu'un éventuel projet est loin de se trouver sur les planches à dessin. Cela ne me paraît pas très prometteur quant au délai d'une future réalisation. Mesdames et Messieurs, il faudra voter ce soir pratiquement la tête dans le sac, puisque l'alternative qui nous est proposée, c'est payer ou fermer.

Comme cela a été dit en commission, cet objet est malheureusement du type «bête à chagrin» et «gouffre à millions», mais il nous fait en tout cas furieusement penser à un autre objet, guère plus rassurant, celui de la Comédie.

En conclusion, j'insiste sur la demande expresse que la commission a formulée visant à obtenir dans les plus brefs délais une proposition du Conseil administratif en vue de la rénovation globale de l'Alhambra.

#### *Premier débat*

**M. Alain Marquet** (Ve). Les deux conseillers municipaux qui sont intervenus avant moi ont été très clairs sur les hésitations de la commission par rapport à cette proposition.

Bien évidemment, nous vous demandons de voter la proposition telle qu'elle ressort de la commission des travaux. Il est en effet nécessaire de sécuriser le bâtiment de l'Alhambra si nous souhaitons qu'il continue à recevoir des manifestations culturelles ou autres, pour que ces dernières ne disparaissent pas ou qu'elles ne doivent pas se dérouler dans un autre lieu.

Nous avons toutefois l'impression de nous faire mener en bateau. Comme l'a dit M. Dossan, l'Alhambra est tombée dans l'escarcelle de la Ville depuis la fin de 1999 ou le début de l'an 2000. Nous avons pu entendre de la part des personnes auditionnées qu'en cas de rénovation partielle, si aucun projet de rénovation globale n'était entrepris, dans cinq ou six ans, il faudrait entre autres remplacer certains éléments ponctuels.

J'ai retrouvé dans le 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal une ébauche de proposition visant à aménager l'Alhambra en maison de la danse. Nous pouvons donc imaginer un crédit d'étude de 150 000 francs pour un coût final prévisible de 12 millions de francs, mais nous n'en savons pas davantage à ce sujet.

Nous sommes profondément choqués par cette échéance de cinq ou six ans. Nous avons en effet l'impression – et nous le savons de toute façon – que le rafistolage provisoire qui nous est proposé ce soir ne permettra pas de maintenir l'Alhambra dans un état satisfaisant pendant cinq ou six ans, en attendant qu'une proposition sérieuse et constructive soit faite pour la Maison des musiques, un projet encore en souffrance.

Nous demandons très fermement au Conseil administratif de ne pas attendre – par pitié! – ces cinq ou six ans, mais de revenir présenter au Conseil municipal une proposition claire, concrète et chiffrée dans l'année en cours ou dans les deux ans, en vue de l'affectation d'un lieu qui est cher au cœur des Genevois. Ce lieu très intéressant est cher dans bien des sens, M. Dossan a eu raison de le dire, mais on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre non plus.

Il est important de préserver ce lieu par une affectation noble, généreuse, heureuse et, pourquoi pas, une affectation culturelle. Il est important que le Conseil administratif vienne très rapidement nous présenter une proposition claire sur cet objet; cela me semble indispensable.

**M. Roman Juon (S).** Tous mes jeunes collègues sont intervenus avant moi, puisque maintenant je suis passé chez les anciens. Il y a tant d'années – et M. Ferrazino le sait bien, car je suis intervenu plusieurs fois auprès de lui – que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et le Comité de sauvegarde de l'Alhambra se plaignent parce que le projet global concernant l'Alhambra stagne, qu'il traîne et que rares sont les informations en leur possession.

Je sais que la situation juridique est complexe, mais le Conseil administratif avait promis des réponses ainsi qu'un projet juridique général au Conseil municipal pour le mois de décembre 2001. Nous nous impatientons. Il est important tant pour la majorité que pour la minorité, qui s'est aussi exprimée à ce sujet aujourd'hui, de concrétiser ce projet, sinon nous serons ridiculisés.

Certains d'entre vous lisent peut-être l'*Extension*. Quand un journal de ce type se permet d'intervenir, j'appelle cela une gifle politique méritée, car nous n'avons rien fait pour ce projet. M. de Tolédo intervient dans ce journal et se moque de nous. Le peuple nous a fait confiance en acceptant de sauver l'Alhambra. Nous devons donc nous mettre au travail.

Un premier pas sera franchi par la réfection de la toiture si l'arrêté de la proposition PR-128 est accepté, mais nous devons absolument avoir des études juridiques pour finaliser le projet global de l'Alhambra lors de la prochaine session du Conseil municipal. Tout le monde s'impatiente. Une coopérative d'habitations s'était mise en place, mais pratiquement tous ceux qui en faisaient partie ont disparu, car il ne se passe rien. Nous ne pouvons donc pas répondre aux interrogations de celle-ci. Nous avons fixé une date de réunion prochainement, mais, pour le moment, nous n'avons pas d'informations à fournir. Nous sommes vraiment ennuyés, car il s'agit pourtant d'un projet important, situé au cœur de la ville de Genève, pour reprendre les termes des auteurs de l'initiative IN-4 visant à construire à cet endroit un parking de 5 ou 6 étages, lequel a été refusé par une votation populaire le 12 mars 1995.

Nous avons eu cette discussion à la commission des travaux; je ne fais pas de la diversion, ni ne profite de la situation. J'exprime le souci général des 15 membres de cette commission.

**M. Georges Queloz (L).** Le groupe libéral votera cette proposition pour les mêmes raisons que M. Dossan, rapporteur, à savoir pour éviter la fermeture du bâtiment de l'Alhambra et la cessation de son exploitation. Cependant, nous souhaiterions également que le magistrat Ferrazino fasse une proposition, non seulement concernant l'intérieur du bâtiment, mais aussi pour en améliorer l'extérieur, ainsi que ce qui l'entoure, à savoir l'environnement, la gestion de la circulation dans tout le secteur et son aspect esthétique.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** A l'instar des autres partis, le Parti démocrate-chrétien est naturellement inquiet, lorsqu'il apprend qu'il faudra cinq ou six ans avant que ne commence une éventuelle rénovation globale du bâtiment. Le vote de l'arrêté de la proposition PR-128 sera bien entendu un

pis-aller incontournable, mais, au-delà des travaux urgents, il y a vraiment urgence à proposer un projet de rénovation globale comme l'ont fait remarquer les commissaires.

Nous ne pouvons qu'appuyer les préoccupations et les demandes faites par les préopinants. Nous voulons qu'un projet soit présenté dans les plus brefs délais pour une rénovation globale de l'Alhambra, car ce problème devient très urgent.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). L'an passé, quand la proposition PR-128 avait été renvoyée à la commission des travaux en urgence, vu les dangers résultant de la toiture de l'Alhambra, j'avais attiré l'attention du Conseil municipal afin qu'une discussion concernant l'ensemble de la parcelle concernée ait lieu avec le conseiller administratif Ferrazino.

Lorsque l'initiative IN-4 visant à démolir la salle de l'Alhambra pour en faire un parking public similaire au parking sous-lacustre avait été déposée, il y avait eu opposition. Un contre-projet avait alors été déposé visant le maintien de l'Alhambra et, jusqu'à la rue Calvin, l'aménagement d'un espace piétonnier et la construction de logements locatifs dans le style de la Vieille-Ville avec parking pour les habitants, afin que l'on puisse enfin dégager la Vieille-Ville des voitures.

J'avais alors attiré l'attention de la commission à ce sujet. Or le rapport ne reflète rien de tout cela. Je ne sais pas quelle information a été demandée au magistrat en commission, mais il faut absolument l'interroger à ce sujet.

Le conseiller administratif va-t-il sortir les plans du contre-projet réalisé par le Département des travaux publics de l'Etat lorsqu'il s'opposait au projet de démolition totale? Ce contre-projet prévoyait une rénovation de la salle en coordination avec les autres travaux prévus pour l'aménagement du secteur de l'Alhambra.

Les habitants de la Vieille-Ville, comme M. Juon et M<sup>me</sup> Spielmann, qui sont membres de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, sont très au courant de cette affaire. La commission des travaux ne pourrait-elle pas jouer la carte de l'information? S'il faut lancer une motion pour obtenir des informations officielles, nous déposerons une motion ou une résolution demandant des informations sur l'avenir de tout ce secteur à la commission des travaux.

Il y a quelque chose à faire sur la parcelle de l'Alhambra. Je perçois la déception qui ressort des interventions, mais, s'il y avait eu des informations sur tous les aménagements futurs de la parcelle, il y aurait eu ce soir un enthousiasme certain pour cet objet. Je ne peux, quant à moi, pas vous répondre, mais je suis au courant de la situation, car j'étais à la commission des travaux à l'époque où on a

beaucoup discuté de cela. C'était M. Grobet, conseiller d'Etat, qui était chargé du dossier. Peut-être M. Ferrazino pourrait-il le contacter pour obtenir les documents permettant d'informer la commission des travaux? Ce contre-projet était une réussite et je le dis officiellement.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann** (AdG/TP). Notre groupe votera sans enthousiasme cette demande de crédit supplémentaire en urgence, mais, au vu de l'unanimité du Conseil municipal sur les questions qu'a posées M. Dossan, Monsieur le magistrat Ferrazino, est-il vraiment impossible de faire l'ensemble des travaux requis dans la continuité pour réduire le coût et la durée du chantier?

**M. Bernard Lescaze** (R). Le groupe radical, comme l'a déjà dit le rapporteur de la commission, M. Dossan, votera ces crédits. Il les votera avec un certain regret. Force est de constater que l'Alhambra est tombée dans l'escarcelle de la Ville de Genève au moment des échanges de terrains avec ceux de la Praille pour la construction du stade, et nous observons que ce dernier sera achevé alors que les travaux de rénovation de l'Alhambra débiteront à peine. C'est là malgré tout un problème qui devrait tous nous interpeller.

De plus, il s'agit de véritables travaux de sauvetage, à savoir une réfection de toiture et quelques installations électriques pour 1 200 000 francs, alors que nous ne savons toujours pas comment l'intérieur de l'Alhambra sera aménagé et affecté. En réalité, il n'y a pas de véritable affectation. On a parlé d'une maison de la musique, mais cela reste très vague, d'une petite salle de concerts, d'une salle de projection pour des films musicaux, éventuellement de petits opéras le jour où il y aura une petite cage de scène. En fait, on nous raconte des histoires. Les milieux de la danse voulaient ce bâtiment à un moment donné, mais ils ne le veulent plus ou ils le voudront peut-être de nouveau...

Ce qu'il y a d'inquiétant dans cette affaire, c'est que nous sommes possesseurs de l'Alhambra depuis bientôt deux ans, qu'auparavant déjà nous savions que nous voulions l'Alhambra et que nous n'avons aucun projet réel à ce propos, de même que pour d'autres salles de notre ville qui tombent, elles aussi, en ruine. Nous devons quand même être inquiets. Il ne sert à rien de demander au Conseil administratif de nous présenter le plus rapidement possible un projet complet de rénovation de l'Alhambra si nous ne sommes pas nous-mêmes d'accord sur ce que nous voulons en faire.

Je constate par exemple que les Halles de l'Ile ont été rénovées parce qu'on ne voulait pas les démolir – sur ce point tout le monde était d'accord – mais leur affectation n'a pas été très bien étudiée à l'époque. Aujourd'hui, nous avons un

beau bâtiment à peu près rénové, mais personne ne sait qu'en faire. J'aimerais que cette situation ne se représente pas avec l'Alhambra. C'est la raison pour laquelle, comme tous les groupes, j'adjure le Conseil administratif de présenter un véritable projet, ce d'autant que ces cinq messieurs qui y siègent ne manquent pas d'idées. Ils ne manquent pas non plus d'audace, puisque, dans leurs services, ils font travailler des collaborateurs sur des projets concernant l'extérieur de l'Alhambra.

Je m'étonne que des conseillers municipaux de la gauche ignorent qu'il existe un superbe projet de parc public autour de l'Alhambra, avec de petits arbustes à la place du parking du même nom – et donc qu'il n'y aura plus une voiture à cet endroit – qu'il y a également des aménagements prévus du côté de la rue de la Rôtisserie et que l'on parle même d'ouvrir le mur de scène de l'Alhambra pour qu'il y puisse y avoir des spectacles en plein air en été. Sans doute nos conseillers administratifs prennent-ils Genève pour Vérone! Malheureusement, il fait moins beau à Genève qu'à Vérone et on pourra utiliser la scène moins longtemps.

Il y a donc des idées, mais je suis choqué de constater que ces idées – dont certaines sont quand même tout à fait acceptables – on ne nous les présente pas, on ne nous dit rien, on nous dit simplement: «Il faut couvrir le toit.»

Nous aimerions connaître réellement les idées du Conseil administratif sur l'utilisation future de l'Alhambra et sur le coût global de la rénovation qui oscillera certainement entre 15 et 20 millions. Ce jour-là, je me réjouis de voir ce que vont dire à ce propos les opposants au nouveau Musée d'ethnographie qui coûtait, certes, deux fois plus cher.

Je souhaite également qu'on nous présente l'environnement culturel, social et architectural – puisque l'ancien parking de l'Alhambra et de la rue de la Rôtisserie sont en question à ce sujet – dans lequel se situera cette future salle, je n'ose pas dire de spectacles ou de concerts, de musique ou de comédie, enfin, cette future salle à laquelle les Genevois sont, il est vrai, très attachés, sans doute parce que Mistinguett s'y est produite.

Pendant, cela ne suffit pas pour nous faire dépenser 20 millions de francs. Aujourd'hui, nous votons un crédit de 1 200 000 francs, mais nous ne voterons pas d'autres crédits sans connaître les intentions claires et précises du Conseil administratif, et ce, comme l'a dit l'ensemble des orateurs à ce sujet, dans les plus brefs délais. Le temps est important et il s'agit maintenant de savoir quoi faire de l'Alhambra.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ferai comme vous: je ne parlerai pas du rapport dont nous sommes saisis ce soir, mais de ce qui va se

faire au plan de l'exploitation de l'Alhambra et de l'aménagement du quartier de manière générale.

Nous sommes bien entendu prêts à en discuter avec vous, Alain Vaissade et moi-même, mais ce n'est pas l'objet de la proposition PR-128 qui vous est soumise, comme vous l'avez d'ailleurs tous relevé au passage. Par ces travaux d'entretien urgents et nécessaires, nous vous demandons simplement de préserver le bâtiment de l'Alhambra.

Contrairement à ce que vous a dit M. Dossan – je m'en étonne d'ailleurs, puisqu'il est rapporteur et qu'il devrait donc avoir une connaissance supérieure aux autres membres de la commission – certains des travaux réalisés au moyen du crédit requis sont amenés à durer, notamment la toiture et la ferblanterie. M. Dossan a omis d'évoquer ce fait. Il a laissé croire que l'ensemble des travaux réalisés au moyen du crédit ne servirait à rien dans cinq ou six ans. Je corrige donc tout de suite cet élément.

Ensuite, M. Queloz s'interroge sur les problèmes d'accessibilité du secteur. Je veux bien qu'à partir d'une rénovation de bâtiment, on parle des problèmes d'accessibilité d'un secteur. Je vous rassure, car, comme l'a dit tout à l'heure M. Lescaze, le Conseil administratif ne manque pas d'idées. Je vous en remercie, Monsieur Lescaze, ce compliment s'adressait à l'ensemble du Conseil administratif et nous le prenons comme tel. Il est vrai que vous n'étiez pas présent lors du débat public de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville. Ceux qui avaient répondu à leur invitation visant à débattre ouvertement et publiquement de ces questions – avec le département des affaires culturelles, d'ailleurs – ont pu entendre à cette occasion que le département des affaires culturelles avait un projet très précis à ce sujet.

Mon collègue Alain Vaissade vous en dira deux mots tout à l'heure, Monsieur Lescaze, puisque vous semblez vouloir également évoquer cette question à l'occasion des travaux de remise en état de la toiture et de la ferblanterie de l'Alhambra; nous le ferons très volontiers. Vous auriez également appris lors de ce débat public, Monsieur Lescaze, que nous travaillons effectivement sur l'aménagement du secteur situé derrière l'Alhambra, suite à la votation populaire à laquelle M. Lyon a fait allusion tout à l'heure.

Le Conseil municipal sera prochainement saisi d'une proposition du Conseil administratif à ce sujet, qui visera non seulement, Monsieur Lescaze, le parking actuel, qui mérite effectivement une autre utilisation que celle que nous connaissons aujourd'hui, mais aussi le bas du Perron qui se trouve à côté du bâtiment de l'Alhambra.

Nous avons également évoqué la possibilité de faire une ouverture du bâtiment sur cette nouvelle scène, non pas que nous considérons que Genève soit

Vérone, mais vous savez, Monsieur Lescaze, que, si nous souhaitons faire de l'Alhambra un haut lieu de la musique et de toutes les musiques, comme vous l'entendrez tout à l'heure, il faut que nous nous donnions la possibilité de le faire dans les meilleures conditions possibles.

L'Alhambra est une salle magnifique, mais nous avons pensé qu'il serait utile que la scène puisse se tourner de l'autre côté pour disposer ainsi d'une salle en plein air, précisément dans cet espace public que nous souhaitons aménager.

Vous aurez donc l'occasion d'en débattre, y compris de l'aménagement de l'autre côté de l'Alhambra, à savoir la parcelle accessible par la rue Frank-Martin, ainsi que d'une question chère à M. Juon – mais pas seulement à lui – le prolongement du bâti existant le long de la rue Calvin.

A ce sujet, je vous le rappelle, car cela a été décidé avant l'entrée en fonction du Conseil municipal actuel, la Ville de Genève s'est également engagée à mettre à la disposition d'une coopérative d'habitation des terrains pour construire des logements dans ce secteur. Nous reviendrons donc vous présenter des propositions précises en ce sens.

Concernant le projet d'aménagement, Monsieur Queloz, puisque chacun a ses préoccupations et que les vôtres concernent l'accessibilité des voitures, je peux vous rassurer aujourd'hui. Nous avons lancé une large concertation depuis plus de dix-huit mois – à laquelle certains conseillers municipaux participent d'ailleurs – visant à conférer à ce secteur le statut de zone résidentielle ou, pour reprendre le nouveau langage du Conseil fédéral, de zone de rencontre. Cela signifie que tout un chacun pourra y accéder, voitures, vélos, motos, piétons, etc., mais avec une priorité donnée aux piétons et une vitesse maximale de 20 km/h.

Nous avons constaté – et tous ceux qui empruntent ce secteur avec un mode de locomotion ou un autre peuvent faire le même constat – que la plupart des voitures s'engouffrant dans ce secteur en ressortent dans les minutes qui suivent. Elles recherchent la plupart du temps de manière vaine et inutile une hypothétique place de stationnement. Dans le cadre de notre concertation, nous avons convenu que le plus simple était précisément de supprimer ces places de stationnement afin d'éviter que des voitures tournent sans cesse, du matin au soir, pour tenter de trouver une place que, la plupart du temps, elles ne trouvent pas.

Nous aurons ainsi l'occasion de valoriser ce quartier en permettant non seulement aux habitants de la Vieille-Ville de bénéficier de lieux de rencontre de qualité, mais également à tous les habitants de la ville de pouvoir se rendre dans un bâtiment hautement symbolique qui a déjà marqué de manière déterminante la culture de notre cité. Même si Genève n'est pas Vérone, Monsieur Lescaze, nous entendons permettre à ce bâtiment de continuer à jouer son rôle à ce niveau-là. Nous nous donnerons les moyens pour pouvoir le réaliser.

Je n'anticipe pas sur les futures activités qui se dérouleront à l'Alhambra, car mon collègue Alain Vaissade est mieux placé que moi pour vous en parler. Cependant, je peux d'ores et déjà vous confirmer que tant ses services que les miens ont élaboré un cahier des charges sur lesquels nous travaillons et qui nous permettra de proposer devant ce Conseil municipal un crédit de remise en état de l'ensemble du bâtiment, répondant ainsi à vos souhaits.

**M. Alain Gallet** (Ve). Je reviens brièvement sur les propos de MM. Juon et Lescaze. Si je suis rassuré par les propos de M. Ferrazino, conseiller administratif, je reste malgré tout inquiet quant à ce que j'appellerais le syndrome de non-décision qui caractérise les objets dont nous attendons de longue date la réalisation, nous, habitants de la Vieille-Ville, du centre-ville et usagers de la culture.

La salle de l'Alhambra est une salle merveilleuse. Quant à la rue de la Rôtisserie, du Vieux-Collège et tout le secteur adjacent, la rue Frank-Martin, le parking derrière l'Alhambra, ce sont des espaces urbains méritant un autre traitement que celui qui leur est dévolu depuis de nombreuses années. Je citerai simplement à titre d'exemple la possibilité de réaliser une «couture» entre la Vieille-Ville historique et les Rues-Basses commerçantes en ayant une homogénéité de l'espace public du lac jusqu'en Vieille-Ville.

Enfin, il existe également le projet de coopérative d'habitation, visant à créer environ 35 logements dans le prolongement du bâtiment N° 7 de la rue Calvin.

L'ensemble de ces facteurs, le réaménagement de l'espace public, la rénovation et l'affectation de l'Alhambra ainsi que la création d'une coopérative forme un projet global.

Je suis simplement inquiet, quant à moi, de voir que le Conseil administratif semble avoir de la peine à formuler un projet global pour cet espace, en proposant un projet en trois volets qui contiendrait les trois axes de rénovation de cet espace. Les propos de M. Ferrazino ne me rassurent qu'à moitié.

Nous allons voter un crédit de rénovation urgente dont l'Alhambra a besoin pour poursuivre ses activités, puisque cette salle a été fermée pour des raisons de sécurité. Cependant, nous avons en même temps l'impression d'un travail disjoint. Qu'en sera-t-il alors de la rénovation de l'espace public, de celle de l'Alhambra et de la construction destinée à la coopérative d'habitation? Je n'ose l'imaginer. Nous allons nous retrouver dans une situation très genevoise, dans laquelle nous allons avoir des trous, des grues et des véhicules de chantier partout, qui repasseront sur les rues dont les travaux de rénovation qui ont duré quinze ans viennent de s'achever.

Cette situation m'inquiète et je souhaiterais que le Conseil administratif se mobilise pour un espace qui en vaut largement la peine. Tous les intervenants qui m'ont précédé ont également fait valoir l'attachement que nous avons à ce quartier.

**M. Guy Dossan, rapporteur (R).** Je souhaiterais tout d'abord répondre à M. Ferrazino. Lorsque j'ai dit dans mon intervention qu'une partie des travaux serait caduque lors d'une rénovation globale, cela signifiait bien qu'une partie resterait en place. Je ne déforme donc pas la réalité, comme vous aviez l'air de le dire tout à l'heure, Monsieur Ferrazino.

Je suis surpris ce soir pour la deuxième fois par un magistrat. Cela est fantastique, je vis une grande soirée en ce qui me concerne. Je m'étonne simplement que M. Ferrazino, qui vient de nous parler pendant dix minutes de projets relatifs à l'Alhambra, ne soit pas venu dire cela à la commission des travaux. Je pense que ce n'est pas ce soir, dans cette séance plénière, qu'il faut commencer à nous parler des projets de l'Alhambra. La commission des travaux a abordé ce sujet il y a trois mois et je ne comprends pas pourquoi vous n'êtes pas venu ce soir-là, Monsieur Ferrazino.

Vos collaborateurs sont venus, mais quand nous leur avons demandé ce qui allait se passer pour l'Alhambra, ils nous ont regardé avec de grands yeux, l'air de dire: «Non, non, il ne se passe rien.» Je suis donc surpris qu'en trois mois tout ait changé et qu'on nous parle de projets qui sont sur les planches à dessin. Je trouve dommage qu'on n'ait pas fourni cette information à la commission des travaux à l'époque.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** En réponse à la préoccupation de M. Lescaze, je souhaiterais différencier les interventions. Il s'agit tout d'abord ce soir de vous proposer le vote d'un crédit destiné à rénover l'Alhambra de manière urgente. Nous vous avons décrit en particulier la manière dont nous allons procéder.

Vous parliez, Monsieur Lescaze, d'un projet dépendant du 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal qui est en votre possession; il s'agit de la rubrique «43 42 04, Alhambra: Aménagement de la Maison des musiques» avec un crédit de 11 850 000 francs. Un projet a bien entendu été élaboré depuis que l'Etat nous a remis cette salle.

Vous me permettrez de le décrire de manière succincte, puisque j'anticipe une autre proposition du Conseil administratif qui va solliciter ce crédit. Il faut donc

dissocier la proposition PR-128 de cette nouvelle proposition, mais je voudrais vous répondre pour que vous ne pensiez pas que nous n'avons rien fait concernant l'affectation de l'Alhambra au niveau du département des affaires culturelles. J'interviens pour que vous changiez votre position et que vous votiez le crédit demandé par la proposition PR-128, car il est vraiment nécessaire et urgent.

Un crédit de réalisation de construction sera donc soumis au vote pour réaliser un projet culturel dans cette maison de l'Alhambra sous la forme d'une salle de taille moyenne de 500 places. Ce projet est consacré à l'accueil de toutes les formes d'expression musicale pratiquées actuellement, de la variété et des musiques populaires aux musiques contemporaines, en passant par le jazz, la musique classique et le petit opéra. Des formations s'y produiront, du récital solo à des prestations pouvant comprendre une quarantaine de musiciens au maximum. La plupart des concerts et manifestations seront produits par des associations ou des institutions subventionnées par la Ville de Genève, en accord avec les gestionnaires de la salle.

La salle répondra à trois besoins qu'il est important de mentionner. Tout d'abord, il s'agira d'un lieu destiné à l'art musical et à son expression publique, concerts, conférences, débats, projections de films musicaux, spectacles légers, etc.

Deuxièmement, la salle sera un lieu d'accueil pour des festivals de musique contemporaine, de jazz et de chanson.

Troisièmement, l'Alhambra permettra la promotion de l'ensemble de la vie culturelle genevoise, car il y aura un point information, une billetterie, une librairie et un café-restaurant qui sera géré en lien avec la salle de spectacles. Ce café-restaurant pourra accueillir des spectacles de cabaret et de petits concerts ainsi qu'un bar. Quelques locaux administratifs seront également aménagés en relation avec la gestion de ces équipements.

Tel est donc, de manière succincte, le projet culturel. Il est possible que, dans le cadre du vote du crédit de rénovation urgente de la salle de l'Alhambra, nous ne vous ayons pas encore informés à ce propos, mais le projet culturel sera bien évidemment soumis au Conseil municipal.

**En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.**

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 277 000 francs destiné à la réfection de la toiture et à la mise en conformité des équipements techniques de l'Alhambra, situé au 10, rue de la Rôtisserie, parcelle N° 6415, feuille N° 25, section Cité.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 277 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 12 475 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2021.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non au déplacement de Varembe du club de football Atletico Portugés des Grottes (APG)» (P-22 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang.**

La pétition P-22 a été renvoyée par le Conseil municipal, pour étude, à la commission des pétitions au mois d'avril 2000.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Commission, 4303.

Cette dernière l'a traitée, sous la présidence de M. Alain Marquet, les lundis 6 et 20 novembre 2000 et, sous la présidence de M. Guy Mettan, le lundi 22 octobre 2001.

Nous remercions M<sup>me</sup> Ursi Frey pour la prise des notes de séance.

### **Audition des pétitionnaires, MM. Simoes et Palma**

M. Palma indique qu'il fait partie depuis de nombreuses années du comité de l'association fondée en 1966; à l'époque, cette dernière comptait entre 600 et 700 membres.

Assez rapidement, une équipe de football a été fondée, puis d'autres ont été créées par la suite, parfois même d'un très bon niveau. Une collaboration a eu lieu avec le Satus, mais cette fédération a été dissoute et l'association a adopté le nom de «Prieuré-Grottes», avant de le remplacer par «APG». Au cours des années, l'équipe a progressé et une équipe de juniors a été constituée. Il a été difficile d'obtenir l'autorisation pour s'entraîner à Varembe et ce droit est maintenant contesté.

M. Simoes précise que l'équipe était en deuxième ligue en 1997 et qu'il avait été dit qu'elle pouvait rester à Varembe, ce qui était faux. Des discussions ont eu lieu pour pouvoir utiliser le terrain de Balxert, mais des questions d'horaires se posent. Les pétitionnaires ne comprennent pas pourquoi on leur crée autant de difficultés et ils pensent que c'est pour des questions de jalousie, également en ce qui concerne l'équipe junior. Celle-ci aimerait rester en ville pour s'entraîner, mais il aurait été dit que M. Hediger ne voulait pas de juniors à cet endroit. Cela est d'autant moins compréhensible que le club était un des premiers à utiliser le stade de Varembe.

A la question de savoir d'où viennent les joueurs, les pétitionnaires nous disent que l'endroit et l'horaire déterminent le choix du joueur. Un habitant de Meyrin ne se déplacera pas jusqu'à Vessy.

Dans les locaux qu'ils occupent depuis environ cinq ans à la rue de Monthoux, les joueurs de l'APG ont entreposé des trophées et des coupes. La surface de leur local est deux fois plus grande que la salle D du Palais Eynard. Ils ne voudraient pas quitter ce lieu.

Quatre équipes devront quitter Varembe, mais elles n'ont pas de juniors. Il a aussi été dit que les juniors ne devraient pas quitter Varembe, selon une convention conclue avec M. Schneider.

A la question de savoir quand le club devra quitter les lieux, il est répondu qu'il peut jouer pendant la saison 2000/2001.

Dans la discussion qui suit l'audition, un commissaire fait part de son expérience d'ancien joueur et se souvient des problèmes financiers et de la difficulté des horaires, le terrain devant être libéré une heure avant un match pour permettre aux équipes de s'entraîner, sinon le club peut déclarer forfait. D'autres commissaires ont constaté que le terrain est peu utilisé.

### **Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité**

M. Hediger nous dit qu'il a informé les clubs qui fréquentent le stade de Varembe de leur transfert à Vessy ou aux Evaux. L'entraînement des juniors reste possible à Varembe. L'APG a, dans un premier temps, refusé le déplacement, puis l'a finalement accepté, l'éclairage installé récemment à Vessy permet l'utilisation des terrains plus tard dans la soirée. Un autre problème est ensuite venu se greffer sur cette situation: le club a passé en deuxième ligue et une équipe de juniors a été créée. Cependant, le club n'a jamais demandé officiellement que ceux-ci puissent s'entraîner à Varembe. M. Hediger nous dit avoir personnellement contacté le Consulat général pour dire que les juniors pouvaient continuer de s'entraîner à Varembe.

Dans la discussion qui suit, le magistrat comprend que le club souhaite rester sur place car il possède un local près de Varembe, mais cela n'est pas un argument. Ce local est partagé avec une association locale culturelle, et d'autres clubs sont dans la même situation: ils ne jouent pas dans leur quartier. Un commissaire fait remarquer que les matchs de deuxième ligue se jouent à Varembe, ce que le magistrat confirme. A la question de savoir si d'autres clubs ont réagi au déplacement, il nous est répondu que seul l'APG n'a pas demandé officiellement que les juniors puissent rester jouer à Varembe et M. Hediger confirme qu'il entrera en matière sur le principe, mais qu'il faudra trouver une solution au niveau de l'horaire.

Après l'audition du magistrat, il est décidé d'informer les pétitionnaires sur la possibilité qu'ont les juniors de continuer les entraînements à Varembe.

Un accord semble être intervenu selon lequel les entraînements ont lieu au stade de Vessy et les matchs avec entrées payantes à Varembe.

La pétition P-22 semble avoir abouti, aussi la commission décide-t-elle à l'unanimité de la classer.



*Premier débat*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le rapport m'a laissé sur ma faim. Il nous laisse dans une position d'incertitude. Il est regrettable que M. Hediger ne soit pas présent ce soir afin de répondre aux questions que je me suis posées à la lecture de ce texte.

En effet, je peux lire dans le rapport, à la page 2: «Après l'audition du magistrat, il est décidé d'informer les pétitionnaires sur la possibilité qu'ont les juniors de continuer les entraînements à Varembe. Un accord semble être intervenu selon lequel les entraînements ont lieu au stade de Vessy et les matchs avec entrées payantes à Varembe. La pétition P-22 semble avoir abouti, aussi la commission décide-t-elle à l'unanimité de la classer.» Ce ne sont là que des impressions et j'aurais préféré avoir des certitudes.

Le Conseil administratif peut-il me dire si ces juniors peuvent s'entraîner à Varembe, oui ou non, à l'heure actuelle?

**Le président.** Le Conseil administratif ne peut pas le dire.

**M. Alain Marquet, ex-président de la commission des pétitions** (Ve). Je suis en mesure de répondre partiellement aux interrogations de M. Lathion, puisque j'étais président de la commission des pétitions pendant une partie de l'étude de cette pétition. Cet objet a traîné un certain temps en commission parce que nous avons cherché en vain à atteindre les personnes responsables qui ne nous ont pas rappelés tout de suite. Ensuite, nous avons entendu leur position. Ces responsables nous ont expliqué la problématique concernant l'utilisation des terrains de football. Nous avons auditionné M. Hediger, lequel nous a affirmé que les choses étaient réglées. Consciencieusement, nous avons souhaité reprendre contact avec les pétitionnaires pour qu'ils nous confirment que les choses étaient rentrées dans l'ordre. Nous voulions leur dire que, si les problèmes persistaient, il fallait nous recontacter. Nous avons attendu – et M. Comte pourra le confirmer, puisque c'est avec lui que j'ai essayé d'atteindre ces personnes – pratiquement huit ou neuf mois.

Au bout de huit ou neuf mois, ne voyant revenir aucune confirmation des inquiétudes que les pétitionnaires avaient exprimées par le biais de leur pétition, la commission a considéré – à juste titre, je crois – qu'elle pouvait apurer son ordre du jour et la liste des ses objets en suspens en classant la pétition.

Voilà ce que je peux vous dire à ce sujet et je souhaite que cela rassure M. Lathion, du moins en partie.

En deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition sont acceptées sans opposition (1 abstention).

**8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Mise en danger des enfants par des automobilistes empruntant la promenade d'Aïre pour amener leurs enfants à l'école de Cayla» (P-36 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Armand Schweingruber.**

La commission des pétitions s'est réunie le 22 janvier 2001 pour traiter de cet objet, sous la présidence de M. Alain Marquet. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, qui est vivement remerciée pour ce travail.

Les pétitionnaires, au nombre de 45, selon les informations communiquées, sont représentés et auditionnés en les personnes de M<sup>me</sup> Myriam Sormanni-Lonfat et de M<sup>me</sup> Catharina Rogg.

**Texte de la pétition**

Nous, soussignés, parents d'élèves de l'école de Cayla, ne tolérons plus la mise en danger de nos enfants par des automobilistes empruntant la promenade de l'avenue d'Aïre pour amener leurs enfants à l'école.

**Exposé du problème par les représentantes des pétitionnaires et questions**

La pétition remise est fondée sur le fait que des voitures circulent et restent stationnées sur la voie parallèle à l'avenue d'Aïre, laquelle est réservée aux piétons et aux cyclistes, et qu'il en résulte un danger réel pour les enfants fréquentant l'école du Petit-Cayla. Il a en outre été constaté que des motocyclettes, scooters et vélomoteurs circulent régulièrement sur la piste réservée aux cyclistes et qu'une solution au stationnement des voitures pourrait éventuellement être trouvée, pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école et viennent les rechercher, au chemin du Nant-de-Cayla, en principe réservé aux riverains. Une rencontre à ce sujet a eu lieu avec l'Office des transports et de la circulation, lequel a confirmé son accord quant aux aménagements demandés par les pétitionnaires.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Commission, 3039.

M<sup>me</sup> Sormanni-Lonfat précise que, en plus, la pétition résulte du fait que son fils a failli se faire renverser par une voiture circulant sur la voie non autorisée et qu'une pétition similaire a été déposée auprès du Grand Conseil. Le problème concerne en premier lieu l'accès à l'école Petit-Cayla, mais il se pose également à la hauteur de l'école des Jardins du Rhône.

M<sup>me</sup> Rogg, qui représente l'Association des parents d'élèves des écoles de Cayla et des Jardins du Rhône, ajoute que cette association vise les mêmes objectifs que les pétitionnaires: il s'agit en l'occurrence de faire simplement respecter la loi et de contribuer à cela en faisant poser des potelets, voire des chaînes, à l'avenue des Eidguenots, afin d'empêcher les voitures d'entrer et de circuler sur la voie qui leur est interdite.

Un commissaire croit savoir que M<sup>me</sup> Rogg a déjà été entendue par la commission de l'aménagement et de l'environnement dans le cadre du plan piétons concernant l'avenue de la Concorde, ce que l'intéressée confirme.

M<sup>me</sup> Sormanni-Lonfat exprime l'avis qu'il pourrait y avoir une séance commune des deux commissions des pétitions et de l'aménagement et de l'environnement afin de résoudre le problème essentiel de la sécurité des enfants dans le secteur. Ayant relevé des numéros de plaques de voitures, elle a constaté que ceux qui transgressent les règles sont toujours les mêmes. Elle a aussi constaté que l'effectif des patrouilleuses scolaires a été réduit et que, en conséquence, la traversée de certaines chaussées est devenue plus dangereuse pour les enfants.

A la question posée de savoir combien d'élèves sont concernés et si des contacts ont été pris avec d'autres instances, notamment les enseignants, il est répondu que tout le monde n'est pas également sensible au problème soulevé et que les plaintes formulées suscitent même parfois des critiques. Les enseignants n'ont probablement pas le temps de s'en occuper, mais l'inspecteur a tout de même envoyé une circulaire aux parents d'élèves. Le nombre d'élèves concernés est d'environ 400, soit 17 classes pour la grande école et 5 classes pour la petite.

Il ressort en résumé de cette audition que les pétitionnaires sont soutenus par l'Office des transports et de la circulation, qu'ils demandent l'application des lois et règlements en vigueur et que, de façon concrète, des mesures soient prises pour la sécurité des enfants à la hauteur de l'école du Petit-Cayla ainsi que de celle des Jardins du Rhône.

De leur côté, les deux représentantes des pétitionnaires expriment leur satisfaction d'avoir pu s'exprimer devant la commission.

## Discussion

Les éléments suivants ressortent du bref débat ayant suivi l'audition:

- Il faudrait vérifier si tout le terrain concerné appartient bien au domaine public.
- Il est réellement important de prendre, dans les plus brefs délais, des mesures de protection de la sécurité des enfants sous forme d'aménagements adéquats (potelets, chaînes, etc.) plutôt que de se limiter à des mesures de répression.
- En plus des mesures nécessaires concernant les voitures, il faut en entreprendre d'autres en vue d'empêcher la circulation des motos, scooters et vélomoteurs sur la piste réservée aux bicyclettes.

### Conclusions

Le président propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif en lui recommandant de:

1. Demander des interventions rapides pour répondre dans l'urgence au réel besoin de sécurité des usagers autorisés.
2. Etudier la faisabilité des propositions acceptées par l'Office des transports et de la circulation.
3. Procéder aux aménagements nécessaires.
4. Sécuriser le déplacement des enfants en faisant appel aux agents municipaux, aux patrouilleuses scolaires, etc.

### Vote

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec les recommandations ci-dessus est accepté à l'unanimité des 11 commissaires présents.

**Le président.** Nous avons reçu au sujet de cette pétition et de ce rapport une lettre dont la lecture n'est pas demandée, mais qui sera transmise pour raison de compétence au Conseil administratif.

**M. Alain Marquet, président de la commission des pétitions (Ve).** La pétition P-36 a pu être traitée très rapidement, parce qu'elle était assez claire aux yeux de tous les membres de la commission.

J'aimerais toutefois rendre le Conseil municipal attentif aux conclusions du rapport, conclusions que je vous lis: «1. Demander des interventions rapides pour répondre dans l'urgence au réel besoin de sécurité des usagers autorisés. 2. Etu-

dier la faisabilité des propositions acceptées par l'Office des transports et de la circulation. 3. Procéder aux aménagements nécessaires. 4. Sécuriser le déplacement des enfants en faisant appel aux agents municipaux, aux patrouilleuses scolaires, etc.»

En relisant ces conclusions, je me suis rendu compte que cet objet très ponctuel avait bénéficié de conclusions pouvant s'appliquer dans bien d'autres endroits de la ville. Si les conclusions de l'étude de cette pétition s'appliquent bien entendu à la pétition elle-même concernant la promenade d'Aire et les enfants se rendant à l'école de Cayla, il est important que le Conseil administratif applique ces mêmes conclusions à tous les lieux où les enfants se déplacent dans un environnement qui est censé être protégé, mais qui, malheureusement, ne l'est pas toujours.

**M. Armand Schweingruber, rapporteur (L).** Notre collègue Marquet a déjà dit l'essentiel. Le rapport est succinct, mais il évoque également les questions fondamentales. Le problème soulevé se caractérise autant par sa simplicité que par son importance. Comme M. Marquet l'a rappelé, il y a eu unanimité des commissaires au sujet des mesures à prendre. J'espère donc que le Conseil municipal suivra nos conclusions en cette séance plénière.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.**

Elles sont ainsi conçues:

### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-36 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. Demander des interventions rapides pour répondre dans l'urgence au réel besoin de sécurité des usagers autorisés.
2. Etudier la faisabilité des propositions acceptées par l'Office des transports et de la circulation.
3. Procéder aux aménagements nécessaires.
4. Sécuriser le déplacement des enfants en faisant appel aux agents municipaux, aux patrouilleuses scolaires, etc.

## 9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Flâner à Saint-Gervais» (P-52 A)¹.

**Rapporteur: M. Alain Marquet.**

### Rapport de la pétition

Sous la présidence de M. Guy Mettan, la commission des pétitions s'est réunie le 29 octobre 2001 pour traiter de l'objet cité en titre. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Ursi Frey pour la prise de notes.

Le même jour, la commission a procédé à l'audition de MM. Broggin, Pattaroni et Nyenama, signataires de la pétition.

Les auditionnés ont d'abord procédé à une présentation très complète de leur pétition, avec documents à l'appui (voir annexes).

Ils rappellent qu'ils ont déjà été auditionnés par le Grand Conseil le 18 septembre 2001 et que celui-ci a donné un préavis favorable à leur pétition à l'unanimité moins une abstention.

Ils rappellent encore qu'un arrêté du Département de justice et police et des transports concernant spécifiquement la rue Lissignol existe mais qu'il n'est toujours pas appliqué.

Ils évoquent en plus que le Conseil municipal avait adopté, en septembre 2000, la proposition PR-469 concernant le transit par la rue Paul-Bouchet, transit qui bloque toute mobilité cycliste et piétonne.

Concernant la cour de la rue Lissignol, les baux décernés par la Gérance immobilière municipale pour les véhicules sont venus remplacer l'usage scolaire initial. Ce lieu manque de façon évidente d'un entretien minimal, car les divers services se renvoient la balle quant à leur responsabilité respective dans l'entretien de cet endroit.

Selon Transitec, entre 15 h et 16 h, 60 à 65% des parcsages sont des parcsages illicites.

### Questions des commissaires

La rue Paul-Bouchet sera-t-elle fermée suite à la décision de la commission du Grand Conseil?

Les pétitionnaires ignorent encore s'il s'agira d'une fermeture ou d'une modération de trafic. Ils rappellent l'existence de nombreux parkings publics, qui devraient permettre de diminuer l'offre sur le périmètre concerné.

---

¹ Commission, 168.

Les habitants sont très investis dans d'autres types de mobilité.

Faudrait-il installer un système de comptage qui permettrait, à l'entrée du périmètre, de limiter le nombre des accédants au parking de la Placette?

Les pétitionnaires se déclarent essentiellement opposés au trafic de transit et moins au trafic de desserte. Ils veulent, de façon bien compréhensible, l'application des mesures déjà décidées.

Avez-vous demandé pourquoi ces mesures n'étaient pas appliquées?

Les pétitionnaires pensent que le poids économique de la Placette a peut-être incité à une application par trop laxiste des décisions.

Le statut du parking de la Placette serait-il modifié pour lui permettre de devenir public?

Il semble que le parking soit fermé la nuit et cela en violation de la concession initiale qui prévoyait l'accessibilité nocturne à ce parking.

Les pétitionnaires insistent encore sur la nécessité d'appliquer les choix déjà décidés et de faire les réalisations même onéreuses qui permettent cette mise en œuvre.

Les pétitionnaires remettent à la commission des documents qui figureront dans le rapport.

### **Discussion de la commission**

Certains commissaires pensent pouvoir voter immédiatement, d'autres s'estiment insuffisamment informés.

Une recommandation visant à demander que les services interviennent rapidement afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes est mise aux voix. Elle est acceptée par 10 oui (2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 DC, 1 R) et 2 abstentions (L).

Une commissaire souhaite un listage de tous les objets concernant le quartier et qui n'auraient pas encore été mis en œuvre.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 7 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve) et 5 abstentions (2 DC, 1 R, 2 L).

*Annexe 1:* Liste des objets en suspens et concernant le quartier de Saint-Gervais

*Annexe 2:* Présentation du collectif de Saint-Gervais

*Annexe 3:* Rue Lissignol: place!































**M. Alain Marquet, rapporteur** (Ve). Quelle salve, je prends la parole trois fois de suite!

Nous nous sommes trouvés confrontés une fois de plus à une situation que nous ne connaissons malheureusement que trop bien. Des pétitionnaires viennent nous expliquer que des démarches ont été entreprises depuis longtemps et qu'elles ont parfois même été approuvées par le Conseil municipal, mais que rien n'est mis en place concrètement.

Nous regrettons vivement cette situation parce qu'elle nous donne énormément de travail. Si les décisions ou les suggestions du Conseil municipal étaient mises en application, les pétitionnaires n'auraient pas à refaire une pétition sur le même sujet.

Le cas de Saint-Gervais est flagrant, ainsi que vous pouvez le lire en première page du rapport. Les pétitionnaires ont évoqué à juste titre que le Conseil municipal avait adopté, en septembre 2000, la proposition PR-469 concernant le transit par la rue Paul-Bouchet. Or cette proposition n'a tout simplement pas été mise en application. Nous nous retrouvons donc, une année et demie plus tard, avec des habitants et des utilisateurs du quartier, bref, des citoyens contraints de fournir un travail énorme pour se mobiliser à nouveau, écrire un texte, faire signer la pétition, se rendre aux auditions d'une commission pour un objet qui devrait déjà avoir été réglé. En effet, pour ceux qui l'ont déjà pratiqué, cet exercice demande un travail énorme. Nous nous retrouvons donc à discuter d'objets pour lesquels la discussion n'est même plus pertinente vu que la décision a déjà été prise.

On pourrait reprendre aussi quelques-uns des points de la pétition. Comme d'habitude dans ces problématiques de circulation, le trafic de desserte n'est pas toujours mis en cause, mais plutôt le trafic de transit. On nous avait d'ailleurs annoncé une politique visant à réduire ce trafic de transit. Voilà donc une excellente opportunité de mettre en pratique ces intentions et nous aurions souhaité qu'elles soient appliquées dans le quartier de Saint-Gervais.

Bien entendu, les entreprises telles que la Placette jouent un rôle économique important dans cette problématique. Il s'agit d'un fait évident, d'un constat que les pétitionnaires sont à même de faire et pour lequel ils étaient prêts à faire un certain nombre de concessions, ou du moins à admettre que cette situation existait et qu'il fallait en tenir compte.

Cependant, l'intention principale des pétitionnaires – et ils ont beaucoup insisté sur ce point pendant leur audition – était de faire appliquer des choix déjà décidés.

La réalisation de ce genre de projets est parfois coûteuse, mais ce n'est pas toujours le cas. La modération de trafic n'entraîne pas forcément des dépenses

somptuaires. Il aurait fallu réaliser ce projet et nous regrettons d'avoir finalement perdu du temps. Il convient de rappeler qu'il y a des quartiers où le trafic est trop important. Il y constitue une réelle nuisance pour les habitants et il doit donc être diminué.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions sont mises aux voix; elles sont acceptées sans opposition (abstention des libéraux et de quelques radicaux).**

Elles sont ainsi conçues:

### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-52 au Conseil administratif avec la recommandation d'intervenir rapidement afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes.

Par ailleurs, le Conseil municipal souhaite un listage de tous les objets concernant le quartier et qui n'auraient pas encore été mis en œuvre.

- 10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 934 000 francs destiné à des travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité dans divers bâtiments sportifs (PR-109 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Guy Dossan.**

La commission des travaux, présidée par M. Alain Dupraz, a étudié cet objet lors de sa séance du 31 octobre 2001.

Le rapporteur adresse ses remerciements à M<sup>me</sup> Guenevere Paychère, qui prenait le procès-verbal, pour l'exactitude de sa prise de notes.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Proposition, 3513.

### 1. **Rappel succinct de la proposition**

Cette proposition s'inscrit dans la politique des investissements d'entretien engagée par le Conseil administratif.

Elle concerne des travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments et de sites à but sportif.

La priorité est portée sur l'entretien des installations et des structures des bâtiments, sur la sécurité et la mise en conformité des installations.

#### *Aspect écologique*

##### A. Amiante (piscine des Vernets et centre sportif de Champel)

Les dangers liés à la présence d'amiante sont connus pour les deux objets précités.

Il s'agit de tuyaux d'Eternit, dans lesquels l'amiante contenue dans le matériau est rendue inerte en raison de sa liaison avec du ciment et de panneaux de façade.

Les travaux de démontage des éléments concernés seront donc exécutés par une entreprise spécialisée dans les travaux de manipulation de l'amiante, la SUVA et le Service d'écotoxicologie suivant le déroulement des opérations.

##### B. Revêtement polyuréthane (Bois-des-Frères)

Le revêtement existant sera raboté et revalorisé.

La sous-couche en «béton Léca» sera broyée et réutilisée comme agrégats.

Le nouveau revêtement en granulé de caoutchouc et la sous-couche en enrobé seront également recyclables en fin de vie.

Le revêtement prévu, non étanche, et le nouvel enrobé poreux permettront l'infiltration naturelle des eaux dans le terrain.

De plus, les drainages existants et le raccord à un puits perdu permettront d'absorber de fortes pluies éventuelles.

#### *Travaux*

##### 1. Piscine intérieure des Vernets

1.1 Installation de filtration: remplacement de la tuyauterie.

1.2 Plafond lumineux de la halle des bassins: remplacement des luminaires.

1.3 Conduites sanitaires: réfection des réseaux de distribution d'eau (chaude et froide).

2. Patinoire intérieure des Vernets
- 2.1 Murets de bordure: réfection des bordures et murets de la piste de glace.
3. Centre sportif de Champel
- 3.1 Pavillon des gardiens: remplacement des plaques de façade en Eternit par un nouveau matériau.
4. Stade du Bois-de-la Bâtie
- 4.1 Clôture: remplacement de la partie ouest de la clôture latérale.
5. Stade de Varembe
- 5.1 Terrain de basket: resurfaçage et création d'un muret antiracines.
6. Piscine de Varembe
- 6.1 Bacs tampons: réfection de l'étanchéité de deux bacs tampons de la piscine intérieure.
7. Tennis-Club Drizia
- 7.1 Gradins: réfection des gradins en béton armé très carbonaté, la sécurité des spectateurs n'étant plus assurée en cas de forte affluence.
8. Centre sportif du Bois-des-Frères
- 8.1 Terrain de basket et piste d'athlétisme: création d'un support en enrobé bitumineux et réfection complète des surfaces de jeu.

2. **Audition de MM. Pierre Maréchal, sous-chef du Service des bâtiments, et Jean-Michel Perrin, architecte**

MM. Maréchal et Perrin donnent des précisions et répondent aux questions des commissaires pour chacun des objets de la proposition.

1. *Piscine intérieure des Vernets*

1.1 Installation de filtration

La piscine des Vernets a été construite en 1960-1962. La moitié de la tuyauterie en Eternit a déjà été remplacée, il convient donc de remplacer le reste.

Il s'agit des conduites de 40-50 cm de diamètre qui canalisent l'eau des bassins aux filtres et qui sont situées sous ces bassins. Elles sont très usées par le passage de l'eau.

Les nouvelles canalisations seront incassables et plus résistantes aux différences de température.

Elles remplaceront les anciennes conduites qui comportent de l'amiante.

Les travaux comprennent environ 400 m de tuyaux.

L'eau des bassins est renouvelée un peu tous les jours, via les trous d'écoulement de ces derniers. L'eau passe trois à quatre fois par jour par les filtres.

La piscine est vidée complètement au minimum une fois par an et partiellement (1/3) après les fêtes de Noël.

Les Services des sports et d'écotoxicologie procèdent tous les jours à des prélèvements, et des systèmes automatisés contrôlent en permanence la qualité de l'eau pour le niveau de chlore.

### 1.2 Plafond lumineux de la halle des bassins

Les 840 tubes à remplacer sont les tubes d'origine.

Ces tubes sont situés au-dessus du faux-plafond en caillebotis, au-dessus des bassins et ils sont très corrodés par l'atmosphère humide et le chlore.

Le système est aujourd'hui fatigué, bien que remplacé périodiquement.

Un nouveau système d'économie d'énergie par un éclairage par secteur sera installé.

L'éclairage modulable permettra d'économiser 35 000 francs par an sur les frais énergétiques et d'entretien.

L'éclairage d'ambiance avait été remplacé en 1994.

### 1.3 Conduites sanitaires

Pas de questions de la commission.

Les travaux se feront pendant le mois de fermeture annuelle de la piscine, soit à fin août-début septembre.

A un commissaire demandant pourquoi tous ces travaux n'ont pas été réalisés lors de la réfection partielle de la piscine en 1994, il est répondu qu'il avait alors bien été prévu de le faire, mais que, le Conseil municipal ayant voté un crédit nettement inférieur au montant de 14 millions de francs demandé (8 millions), il a bien fallu réduire le volume des réfections. Seuls les travaux urgents avaient donc été exécutés.

## 2. *Patinoire intérieure des Vernets*

### 2.1 Murets de bordure

Réfection des bordures et des murets de la piste de glace. Les cycles de gel et dégel ont dégradé ces murets intérieurs en béton qui datent de 1957.

3. *Centre sportif de Champel*

3.1 Pavillon des gardiens

Ce pavillon en bois, initialement destiné aux vestiaires du stade, est aujourd'hui utilisé comme atelier d'entretien et vestiaire pour les gardiens.

Sa toiture a été remplacée il y a une dizaine d'années.

Il s'agit maintenant de remplacer les 350 m<sup>2</sup> de plaques d'Eternit, qui comportent de l'amiante, par des matériaux actuels.

4. *Stade du Bois-de-la-Bâtie*

4.1 Clôture

110 m de la clôture latérale de la partie ouest doivent être remplacés.

5. *Stade de Varembe*

5.1 Terrain de basket

Il s'agit de la réparation du fond et du resurfaçage (8-10 mm) du revêtement du stade de basket, terrain d'entraînement, constitué de petits grains de caoutchouc.

C'est simplement le maintien de ce qui existe.

Le revêtement rénové est prévu pour une utilisation de dix ans.

Ce terrain est très prisé pendant la saison estivale par les jeunes du quartier, lorsque les salles de gym sont fermées.

Un muret antiracines sera également construit afin d'empêcher les racines des arbres d'attaquer le revêtement.

Plusieurs commissaires soulignent la dimension sociale de cet équipement, qui permet aux jeunes de faire du sport plutôt que de traîner dans les rues.

6. *Piscine de Varembe*

6.1 Bacs tampons

Ces deux bacs, qui représentent globalement 385 m<sup>3</sup> et 100 m<sup>3</sup>, sont situés sous la piscine intérieure, construite en 1989.

Ces installations sont très sollicitées, il y a en effet pratiquement 24 h/24 de l'eau chlorée dans ces deux bacs, d'où leur dégradation avancée. Ces deux bacs font partie des éléments les plus soumis à la corrosion.

Les travaux pourront se faire pendant les dix jours de fermeture annuelle de la piscine.

## 7. *Tennis-Club Drizia*

### 7.1 Gradins

Il s'agit d'un club privé, subventionné par notre municipalité, mais dont les installations appartiennent à la Ville de Genève.

Les gradins ont été construits avec des poutrelles en béton armé sur des murs en crémaillère et ils servent aussi à délimiter le talus. Il font partie du bâtiment et du style d'architecture.

Ces éléments sont aujourd'hui très carbonatés et il faut donc les remplacer pour des raisons de sécurité.

Plusieurs commissaires s'étonnent du montant élevé des travaux. Il leur est répondu qu'une grue doit être utilisée pour enlever et remplacer les éléments, d'où le coût.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas plus économique de démolir ces gradins et d'en installer des provisoires, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, lorsqu'il y a des compétitions importantes.

Il lui est répondu que l'on pourrait effectivement le faire, mais que, dans ce cas, il faudrait trouver autre chose, puisqu'ils servent de toit au vestiaire ainsi qu'à délimiter les chemins d'accès et le cheminement au vestiaire.

Un commissaire fait remarquer qu'une partie de ces gradins pourrait néanmoins être démolie, puisque sa seule fonction est de servir de mur d'entraînement pour «taper des balles».

## 8. *Centre sportif du Bois-des-Frères*

### 8.1 Terrain de basket et piste d'athlétisme

La surface du terrain de basket existe depuis une quinzaine d'années.

Avec le temps, le terrain s'est affaissé et il faut en reprendre le fond. Il s'agit d'une réfection complète du terrain (fond 10 cm + revêtement souple 15 mm).

À la question d'un commissaire s'inquiétant de la validité des coûts mentionnés (janvier 2000), il est répondu qu'il s'agit d'un devis et qu'une soumission publique sera lancée. Or, généralement, avec le principe de l'offre et de la demande, le prix est inférieur au devis.

Même avec un écart de deux ans entre la validité des coûts indiquée et la réalisation des travaux, il ne devrait pas y avoir de surprise.

### 3. Discussion et vote

Un commissaire radical remarque que le cas de la piscine des Vernets est un autogoal du Conseil municipal. Il y a quelques années, le Conseil n'a pas voulu voter un crédit global, certes très important, mais, les travaux devant ainsi être réalisés en deux fois, cela coûte finalement plus cher. Son groupe votera cette proposition, bien qu'il regrette toutefois que les gradins du Drizia en fassent partie, puisque ces travaux ne concernent en fait pas des équipements vraiment utilisés par les sportifs.

Une commissaire démocrate-chrétienne est d'avis qu'il ne faut pas persister dans l'erreur commise il y a quelques années pour la piscine des Vernets. Trop vouloir « pinailler » sur des objets finit en effet par aller à l'encontre de ce que l'on recherche. Il faut tout de même un minimum de confiance. Son groupe votera donc la proposition.

Un commissaire libéral regrette que le texte de la proposition ne soit pas assez détaillé et qu'il faille par conséquent tout demander lors des auditions. Son groupe votera néanmoins aussi ce crédit.

Un commissaire du groupe des Verts tient à dire que, si l'implication du sport dans notre société est certaine, les installations sportives, notamment les piscines, sont toutefois coûteuses en énergie et nuisibles à l'environnement lorsque, par exemple, elles demandent un désherbage régulier. Son groupe est conscient que ces équipements sont nécessaires, il ne peut donc voter contre ce crédit, mais il s'abstiendra.

En conclusion, la commission souhaite toutefois remarquer, comme cela a déjà été relevé, que le texte de cette proposition manque malheureusement de précisions (surfaces, volumes, prix unitaires) qui permettraient de se rendre d'emblée vraiment compte de ce à quoi correspondent les montants qui sont inscrits.

Arrivée au terme de l'examen de la proposition PR-109, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 12 oui (2 R, 2 DC, 3 L, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) et 2 abstentions (2 Ve) d'accepter l'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 934 000 francs destiné à divers travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité dans divers bâtiments sportifs.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 934 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 18 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, soit de 2002 à 2019.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 991 750 francs, ramené à 12 314 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal (PIQ) (PR-117 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Alain Comte.**

La commission des finances s'est réunie les 3, 16 et 30 octobre 2001, sous la présidence de M. André Kaplun. Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Arlette Mbarga et Gisèle Spescha, qu'elles en soient ici remerciées.

### **Préambule**

Le premier programme financier quadriennal paraissait le 25 mai 1968. Cela fait trente-deux ans que les autorités municipales disposent d'un document de planification, mais celui-ci reste malgré tout un plan d'intentions.

Les programmes financiers quadriennaux revêtent un caractère obligatoire résultant des dispositions de la loi sur l'administration des communes lors de la présentation d'un budget comportant un excédent de charges.

La procédure de financement des études des projets contenus dans ces programmes financiers quadriennaux successifs a subi, au cours des années, plusieurs modifications. Ces études ont d'abord été financées par l'ouverture de comptes d'attente dont les dépenses étaient ensuite virées sur les crédits de construction, ensuite par des montants inscrits au budget et, enfin, depuis 1988, par l'ouverture de crédits d'études et de préétudes. Le Conseil administratif propose de voter l'ensemble des crédits d'études et de préétudes pour la période couverte par le 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal, soit de 2001 à 2004, à l'exception de projets spécifiques dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier. Ces préétudes et études de construction, de rénovation, de voirie et d'aménagement urbain doivent répondre aux objectifs respectifs des cinq départements de l'administration de la Ville de Genève, soit:

- création ou maintien de bâtiments publics répondant à des besoins en équipement et en réhabilitation des patrimoines financier et administratif;
- revalorisation des espaces publics de la cité;
- nécessité d'amélioration du domaine public liée à de nouvelles réalisations immobilières ou d'équipements publics;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Proposition, 4761.

- création d'infrastructures de circulation et de transport;
- mise en oeuvre de moyens d'information et de communication auprès de la population pour des objets nécessitant un engagement particulier.

### **Audition de MM. Ferrazino, Ruffieux et Castella**

M. Ferrazino rappelle que la commission des finances n'a été saisie qu'en avril 2001 de ce 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal (PIQ) et que ce retard est dû aux modifications que le Conseil administratif a apportées à ce 19<sup>e</sup> PIQ. La commission des finances vient de recevoir le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal (PFQ).

Le 20<sup>e</sup> PFQ couvre la période de 2002 à 2005 et est une adaptation du 19<sup>e</sup> PIQ. Celui-ci a été adapté et comporte plusieurs modifications. Le montant de la proposition du 20<sup>e</sup> PFQ sera moins élevé que le montant de la proposition précédente. Il est notamment tenu compte des besoins exprimés par la population.

Certaines études ont déjà été réalisées; il s'agit de la plaine de Plainpalais, de la place des Nations. La commission des finances sera bientôt saisie de nombreux crédits de construction sur la base des études ayant été réalisées. Il faut se référer aux pages bleues du PIQ qui correspondent aux projets votés ou déposés en commission.

Un commissaire s'inquiète du fait que lorsque le PIQ a été présenté il avait été dit que cela était un engagement de quatre ans.

Pourquoi, aujourd'hui, les commissaires devraient voter chaque année? M. Ferrazino répond que rien n'est figé. La proposition PR-117 n'est qu'une proposition de base.

Le Conseil municipal se préoccupe de disposer d'un inventaire du patrimoine de la Ville de Genève et d'un sous-inventaire de la conservation dudit patrimoine. Le département concerné devrait posséder un inventaire du degré de vétusté des immeubles. Pour notre cité, c'est la méthode Schröder qui est utilisée. L'objectif du département est de mettre en place un système de gestion informatique permettant d'avoir une meilleure maîtrise des coûts. Le moyen de mettre en place le système a été trouvé, et on aborde à présent une phase de conclusion. Le département souhaite pouvoir communiquer ses informations à l'Etat et bénéficier en retour des informations de celui-ci. Afin d'être plus performant, il faudra connaître le coût de ce qui a été construit, pour avoir une meilleure appréciation du travail des mandataires. On peut par exemple connaître le coût moyen des constructions en granit, etc. Il sera donc possible d'intervenir en amont, en analysant le problème sur la base des explications fournies par les mandataires. Cependant, le rattrapage des données étant coûteux, il s'agira de bien choisir le type de

données. Il existe deux méthodes pour ces évaluations, la méthode Schröder et la méthode MER (méthode d'évaluation rapide). Le but poursuivi étant de réhabiliter les bâtiments en mauvais état.

Habituellement, il faut estimer à environ 10% le montant du crédit d'étude pour une construction. Pour les rénovations, cette valeur est parfois supérieure.

### **Etude de la proposition**

#### **12.69.01, Lausanne 21 bis, rue de**

La commission des finances avait déjà refusé la rénovation de tous les immeubles de la rue de Lausanne. Elle avait estimé la rénovation trop «lourde» et avait souhaité une rénovation plus «légère». Dans l'esprit de la commission, les appartements devraient être loués principalement à des étudiant(e)s ou à des personnes ne séjournant pas très longtemps à Genève. Comment se fait-il que ces immeubles soient à nouveau dans cette proposition?

Ces immeubles sont très dégradés. Et, étant donné que le Conseil municipal n'a pas approuvé le crédit d'étude, celui-ci réapparaît dans la proposition PR-117. Cependant, même pour une rénovation légère, il est nécessaire d'avoir un minimum de crédit pour l'étude. Celui-ci permettra de démarrer une étude allant dans le sens des préoccupations de la commission. Par rénovation légère, il faut comprendre que seul ce qui est indispensable sera rénové. Un avant-projet sera présenté, la commission l'approuvera ou non.

Il est relevé qu'il y a une augmentation de 200 000 francs environ. Le coût estimé tient compte des vœux de la commission. Il semble correct au vu de la situation et des difficultés rencontrées pour la rénovation de ces immeubles.

La rubrique «Information/communication» apparaît plusieurs fois dans la proposition PR-117. Le département désire mener une politique d'information et de communication associant plusieurs partenaires. Cette politique a un coût et on a voulu inscrire systématiquement cela dans les crédits d'étude.

*Suite à la rénovation, quelle sera l'incidence sur le prix des loyers?*

Le loyer maximal sera de 3225 francs/pièce/année. La Ville essaie d'avoir des loyers inférieurs à 3225 francs.

Est-il nécessaire de faire une étude séparée pour chaque immeuble? Une étude d'un immeuble ne pourrait-elle pas servir pour la rénovation des autres immeubles?

Les 5 immeubles font partie d'un ensemble urbanistique, ils sont tous différents.

**12.92.01, Taconnerie 6, place de la**

Par rapport à la première demande de crédit d'étude, les prix ont baissé de 300 000 francs. Une réflexion a été faite et nous avons décidé de ne rénover que les façades plutôt que de tout rénover.

La GIM (Gérance immobilière municipale) pourrait entreprendre des rénovations plus importantes à l'intérieur des appartements, à condition que cela se justifie.

**41.20.01, Lieu à déterminer**

*Local pour bibliobus.*

Comment est-il possible de fixer le montant du crédit d'étude sans savoir où se situera ce local?

Une estimation de base portant sur un montant de 1 300 000 francs a été prévue. Le Conseil municipal décidera s'il trouve opportun une solution ad hoc pour les bibliobus.

**42.24.01, Bâtie, chemin de la**

Le dépôt de la Bibliothèque publique et universitaire n'appartient pas à la Ville de Genève. Ce réservoir est loué à l'Université. Le Conseil administratif a renoncé à un projet prévoyant le réaménagement de ce réservoir. Le montant des travaux a été jugé trop onéreux, soit 5 000 000 de francs. Ces travaux auraient permis de rendre acceptables les réservoirs (enlever l'humidité, ventiler les réservoirs), de manière à pouvoir recevoir les ouvrages.

Aujourd'hui, il est nécessaire de trouver une nouvelle affectation pour le réservoir de la Bâtie et, pour ce faire, un crédit d'étude est nécessaire. En cas d'acceptation du crédit d'étude de 160 000 francs par le Conseil municipal, une autre affectation pourra être trouvée. Un commissaire demande s'il est raisonnable d'ouvrir un crédit d'étude alors qu'aucune affectation n'a encore été trouvée pour le réservoir. Il se demande s'il ne vaudrait pas mieux attendre d'avoir une idée géniale pour revenir avec un projet de crédit d'étude et faire ainsi l'économie de 160 000 francs. Il lui est répondu que l'homme a horreur du vide et qu'attendre une idée géniale coûterait plus cher.

Différents services de la Ville de Genève ont besoin de locaux pour entreposer divers objets ou matériel. Il serait bon de régler définitivement ce problème. Il est expliqué que, lors d'un PFQ précédent, celui-ci prévoyait la construction d'un bâtiment de dépôt général, modulable, pour la Ville de Genève. La parcelle rete-

nue pour la construction du dépôt se trouvait en zone industrielle. La Ville de Genève a loué cette parcelle pour entreposer des voitures. Il serait possible de libérer cet endroit, mais il faudrait savoir s'il est judicieux d'avoir un tel bâtiment en zone industrielle. De plus, il n'est pas permis de construire un dépôt en deuxième ou troisième zone. Il n'existe en effet pas de zone réservée aux dépôts. Aujourd'hui, la plupart des musées louent des granges en zone agricole.

#### **42.18.02, Aménagement, constructions et voirie**

##### *Préétudes diverses de musées*

Une remarque est faite quant au lieu et à la nécessité de ce crédit vu que ceux-ci ne sont pas encore connus. Il s'agit d'une enveloppe de 200 000 francs permettant de faire face aux imprévus. Ces réserves ne sont pas utilisées pour les gros projets. Elles permettent d'avoir quelque chose à disposition et ne sont utilisées que sur décision du Conseil administratif.

#### **42.35.01, Musée Rath**

Il est à relever que le Musée Rath est le seul bâtiment resté intact après la restauration. Sa rénovation risque par conséquent de poser des problèmes de patrimoine. L'étude ne pourrait-elle pas être confiée à des spécialistes? Il semble que parler d'«étude générale de rénovation du musée» semble trop général.

Le département fait toujours des présélections. La loi sur les marchés publics l'impose. Ce sont donc sept bureaux, des spécialistes de la rénovation, qui ont été présélectionnés. Entre 100 000 francs et 383 000 francs, la présélection est obligatoire. Les sept bureaux retenus reçoivent un cahier des charges. Ils font ensuite des offres dans lesquelles est indiquée la manière de procéder. La ventilation et la climatisation sont comprises dans les 2 500 000 francs du «Coût estimé des travaux».

#### **43.42.03, Alhambra, rue de la Rôtisserie 10**

Un commissaire précise que l'idée d'une maison de la danse est abandonnée et qu'il n'y a aucune autre maison de la danse prévue au plan quadriennal. Il demande ce qu'il en est au sujet de l'aménagement de coulisses.

Le département ne fait qu'exécuter les décisions des autres départements. Une maison de la danse est prévue ailleurs, cela apparaîtra au 20<sup>e</sup> PFQ. Il est prévu d'aménager un lieu de rencontre en bas, qui viendrait toucher le mur de l'Alhambra. Cela permettrait de mettre le public à l'extérieur de la scène, notamment pendant les beaux jours. Ce serait un plus pour l'Alhambra.

Les détails de l'aménagement de l'Alhambra ne sont pas encore connus. Pour un projet comme celui-ci, les 150 000 francs correspondent à un crédit de pré-étude. Le crédit d'étude sera plus important. Des orientations pour le projet définitif pourront être faites par le Conseil municipal.

#### **44.01.01, Aménagement, constructions et voirie**

La somme de 100 000 francs, qui doit «permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la restauration d'objets du patrimoine...» paraît à la fois importante et insuffisante.

Cette somme permettra de faire face aux imprévus.

#### **46.53.01, Halles de l'Ile**

La commission des arts et de la culture étudie l'aménagement des Halles de l'Ile et rien n'a encore été décidé concernant l'affectation du bâtiment.

M. Ferrazino répond qu'il avait clairement dit que son département souhaitait lancer le projet de la verrière. Il en était de même pour la passerelle. Pour lui, ces deux éléments se justifient indépendamment de l'affectation qui sera retenue pour les Halles de l'Ile.

Le PIQ est une radiographie de la situation et de la connaissance des projets à un moment donné. Il y a eu un décalage d'information. Environ un an s'est écoulé entre le moment où le PIQ a été déposé et celui où la proposition a été déposée.

Il est constaté qu'il y a des différences entre les sommes inscrites au PIQ et celles apparaissant dans la proposition PR-117. La question de la fiabilité du PIQ est évoquée. Les 10% réservés à l'«information/communication» n'apparaissent pas au PIQ.

Le pourcentage de 10% n'est pas une règle, cela dépend des projets. Le montant alloué à l'«information/communication» est de 10% lorsqu'il s'agit des aménagements urbains.

#### **73.27.01, Chemin de la Bâtie**

Il est dit que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement n'avait pas donné l'autorisation de transformer.

Tout ce qui a été dit concernant le réservoir 1 est valable pour le réservoir 2. Les conseillers administratifs ont renoncé au projet, parce qu'il s'agit d'une zone

de verdure et que le lieu est difficilement accessible. Suite à des préétudes, le Conseil administratif a renoncé aux affectations prévues dans la proposition PR-117. Reste donc à réfléchir à une affectation idéale pour ces réservoirs.

### **81.03, Plan directeur des égouts de la Ville**

Il y a séparation des tâches pour ce qui concerne l'évacuation des eaux.

Une loi a été adoptée cet été. Cette loi prévoit que le Canton établit le plan régional d'évacuation des eaux (PREE), tandis que la Ville établit le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le 20<sup>e</sup> PFQ contiendra une proposition concernant le PGEE.

### **100, Aménagement du domaine public**

Il est constaté qu'il n'y a pas de réserve pour l'acquisition de droits de préemption.

C'est la commune de Cologny qui a été saisie du droit de préemption.

### **102.19.03, Places de Cornavin et de Montbrillant**

A la demande de M. Ruffieux, ce point est supprimé.

### **Discussion**

Concernant l'immeuble sis au 6 de la place de la Taconnerie, un commissaire regrette que la Ville n'ait pas trouvé une coopérative pour célibataires, afin que cet immeuble puisse être restauré sans ruiner les finances de la Ville. Il est relevé qu'il y a eu une diminution par rapport au premier crédit, car il est prévu des travaux moins importants.

Une discussion s'engage au sujet du local des bibliobus. Certains estiment qu'il serait judicieux, suite à l'audition de M. Ruffieux, de supprimer le crédit d'étude (130 000 francs) pour le local des bibliobus, étant donné qu'aucun lieu n'est défini.

Il y a un avis divergent. Une solution pourrait être envisagée à Richelien, ce site est très bien équipé et il n'y a pas de raison que cette possibilité soit écartée. Il propose donc de ne pas supprimer ce crédit d'étude, mais de le diminuer des deux tiers. Il pense en effet qu'il faut étudier les possibilités qui se présentent à Richelien avant de vouloir entreprendre des travaux à la zone industrielle de Châtelaine (ZIC) pour y loger les bibliobus. Il ne faut pas se tromper de cible déclare un com-

missaire. Il est prévu un crédit de 130 000 francs pour étudier un lieu pour loger les bibliobus. Si le Conseil municipal diminue cette somme, cela voudra dire qu'il est satisfait de la situation actuelle, c'est-à-dire la ZIC. Les bibliobus sont déjà à la ZIC, mais ils doivent déménager dans un autre lieu. Il ne s'agit donc pas de supprimer le crédit d'étude, mais de le ramener à 40 000 francs, en expliquant les raisons de cette modification.

Concernant l'Alhambra, il est estimé que l'on inverse le règlement du problème. En effet, l'affectation va être décidée en fonction de ce qui va se faire aux Halles de l'Ile. Il n'y a donc pas d'utilité de ces études, il faudrait supprimer le crédit. Aux Halles de l'Ile, les travaux sont indépendants de la verrière.

Le bâtiment de l'Alhambra est resté longtemps sans rien, puis il y eut échange avec la Praille. L'état des loges est indécemment, les tableaux électriques sont dans un état grave. Il faut en outre prévoir la mise hors d'eau. De toute manière, des travaux sont indispensables et urgents. Il faudrait aussi avoir une discussion sur la manière de gérer ce bâtiment. Il est précisé que la commission des travaux a voté un crédit de 1,2 million de francs pour que des travaux minimaux soient effectués afin d'arrêter la dégradation du bâtiment.

Il est proposé de garder 150 000 francs pour la verrière, mais d'enlever les 390 000 francs pour les bâtiments en attendant de savoir ce qu'on va faire.

61.36.01. Crèche La Pastourelle. Celle-ci ne figurant pas dans la proposition PR-117, il y aura un amendement, à savoir + 290 000 francs pour un crédit d'étude pour ladite crèche.

Chemin de la Bâtie: un amendement sera proposé de -125 000 francs pour le crédit d'étude.

Passerelle des Halles de l'Ile: est-il nécessaire de voter maintenant? Faudrait-il extraire le crédit d'étude pour le moment?

Dans les notes de séance du 16 octobre, il est écrit que «la verrière et la passerelle se justifient indépendamment de l'affectation qui sera retenue pour les Halles de l'Ile».

Une commissaire précise que le travail du Conseil administratif est de dégager les priorités pour les crédits d'études et de préétudes pour lesquels la commission va devoir voter. Si elle estime que certains chantiers doivent être ouverts avant d'autres.

## Votes

Mis aux voix, le fait de voter les amendements et les recommandations ce soir est accepté par 11 oui (2 abstentions R).

Vote d'une recommandation

12.92.01, Taconnerie 6, place de la

L'étude devra comprendre un volet «plan financier» pour envisager la restauration des intérieurs et la modernisation des sanitaires, afin d'améliorer l'habitabilité. Le cas échéant, le surcoût nécessité par la restauration patrimoniale des intérieurs pourra être imputé sur le crédit voté par l'Etat pour ce type de restauration.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

41.20.01, Lieu à déterminer

Local pour bibliobus

Amendement de -130 000 francs (reste 0 franc).

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 S) contre 2 oui (2 DC) et 4 abstentions (2 L, 2 R).

41.20.01, Lieu à déterminer

Local pour bibliobus

Amendement de diminuer de deux tiers le crédit d'étude, c'est-à-dire accorder une somme de 40 000 francs. (Richelien).

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 5 oui (2 Ve, 1 S, 2 DC) contre 2 non (2 AdG/SI) et 6 abstentions (2 R, 2 L 2 AdG/TP).

Vote d'une recommandation

12.69.01, Lausanne 21 bis, rue de

Immeubles à la rue de Lausanne: la commission précise qu'elle attend du département de M. Ferrazino une proposition de rénovation légère de ces immeubles.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

41.24.01, Bâtie, chemin de la

Amendement de -160 000 francs (reste 0 franc).

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité.

43.42.03, Alhambra, rue de la Rôtisserie 10

Amendement de –150 000 francs (reste 0 franc).

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (l'Alternative) contre 2 oui (DC) et 4 abstentions (2 L, 2 R).

46.53.01, Halles de l'Ile

Amendement de – 140 000 francs pour l'étude pour la verrière (reste 10 000 francs).

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 10 oui et 3 abstentions (1 AdG/TP, 2 AdG/SI).

61.36.01, Crèche La Pastourelle

(ne figure pas dans la proposition).

Amendement de + 290 000 francs pour un crédit d'étude pour la crèche de la Pastourelle.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve, 1 S, 2 DC) et 5 abstentions (1 Ve, 2 L, 2 R).

73.27.01, Chemin de la Bâtie

Amendement de – 125 000 francs (reste 0 francs).

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité.

102.36.05, Passerelle des Halles de l'Ile

Amendement de – 156 300 francs. En attendant le rapport de la commission des travaux (reste 0 franc).

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 6 oui (1 R, 2 L, 2 DC, 1 Ve) contre 1 non (S) et 6 abstentions (1 R, 1 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP).

102.19.03, Carrefour du chemin du Petit-Saconnex, route de Ferney, avenue de l'Ariana. Proposition de retirer ce point pour le moment. (Lié à la place des Nations.)

Amendement de – 239 050 francs (reste 0 franc).

Mise aux voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

102.19.03, Places de Cornavin et de Montbrillant

Objet retiré par le département –398 800 francs (reste 0 franc).

Le retrait est accepté à l'unanimité.

102.55.01, Place Simond-Goulart

Amendement de – 127 800 francs (reste 0 franc).

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 11 non (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 R, 2 L, 1 S) contre 2 oui (DC).

Un commissaire se déclare effaré par les montants attribués à l'information et à la communication (508 650 francs) et propose un amendement global, à savoir:

Amendement de – 378 650 francs pour l'ensemble des postes «Information/communication» (reste 130 000 francs).

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 7 non (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 S, 2 Ve) contre 6 oui (2 R, 2 L, 2 DC).

Amendement de – 258 650 francs pour l'ensemble des postes «Information/communication» (reste 250 000 francs).

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 6 oui (2 DC, 2 R, 2 L) contre 4 non (1 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 S) et 3 abstentions (2 Ve, 1 AdG/TP).

La proposition PR-117, dans son ensemble, compte tenu des amendements ci-dessus, est mise aux voix.

Elle est acceptée par 11 oui (2 R, 2 L, 1 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI) et 2 abstentions (DC).

## **Conclusion**

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires de conduire à leur terme les préétudes et les études des objets retenus dans le 19<sup>e</sup> PIQ, ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes qui pourraient surgir dans le cours de la période 2001-2004.

*PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 954 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 954 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier suivant les objets concernés.

*Art. 4.* – Les frais d'étude des projets seront, en cas de réalisation de ceux-ci, intégrés dans les comptes des crédits de construction respectifs.

En cas de non-réalisation de certains projets, les frais d'étude les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.









**M. Alain Comte, rapporteur** (AdG/TP). Je vous prie de prendre votre rapport à la page 9. Une petite erreur s'y est glissée par inadvertance. Au dernier point, il ne s'agit pas du numéro d'objet 42.24.01, mais bien du 41.24.01. Je prie cette assemblée de bien vouloir m'en excuser. (*Corrigé au Mémorial.*)

J'aimerais également revenir sur deux recommandations que la commission a votées à l'unanimité. Il s'agit de la rubrique 12.92.01, place de la Taconnerie 6 – je vous laisse le soin de le lire – ainsi que de la rubrique 12.69.01, toujours à la page 9, concernant la rue de Lausanne. Il est évident que cela ne figure pas dans les arrêtés, mais nous veillerons à ce que le Conseil administratif, le moment venu, respecte ces recommandations votées à l'unanimité de la commission.

#### *Premier débat*

**Le président.** J'ouvre le premier débat en vous informant que nous avons reçu des amendements du Conseil administratif. Comme la parole n'est pas demandée, je suggère que le Conseil administratif prenne la parole afin de présenter ces amendements. Monsieur Ferrazino, il serait également agréable que vous annonciez les pages du rapport auxquelles se réfèrent ces amendements.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je le fais très volontiers, Monsieur le président. Nous avons donc souhaité demander au Conseil municipal de rétablir...

*M. Didier Bonny* (DC). Non!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Avant de me dire «non», Monsieur Bonny, ayez l'amabilité de m'écouter, d'autant que je ne serai pas long. Nous avons eu, au Conseil administratif, cette idée dont je vais vous faire part, Monsieur Bonny, en vous écoutant parler des Halles de l'Île, lorsque nous avons traité du rapport PR-104 A, à la séance précédente.

Ce projet, sous la forme de la motion M-239, a été renvoyé sans opposition au Conseil administratif, mais un souhait unanime s'est fait jour pendant les débats, visant à nous demander de réaliser les travaux concernant la verrière. M. Coste a relevé aussi qu'une passerelle située le long du bâtiment constituerait effectivement un atout important pour la future animation de ce lieu, quelle qu'elle soit. Dans cet esprit, nous avons bien entendu besoin d'un crédit d'étude.

J'attire votre attention sur le fait que, dans son rapport PR-117 A, la commission des finances a retiré les deux crédits concernant la passerelle et la verrière, en ne laissant qu'une somme de 10 000 francs pour cette dernière. Autant ne rien laisser du tout, car je vous assure que nous n'arriverons pas à trouver un mandataire acceptant de nous faire un projet à la fois pour la verrière et pour la passerelle longeant le bâtiment des Halles de l'Île avec seulement 10 000 francs.

Nous avons examiné cette proposition avec mon collègue Alain Vaissade et j'en ai également parlé à mes services. Nous pouvons réduire de plus de moitié les demandes de crédit d'études que nous vous avons initialement proposées. Nous ferons donc un projet beaucoup plus restreint que celui que nous pensions vous soumettre, mais il faut tout de même nous laisser une somme raisonnable, à la fois pour la verrière et pour la passerelle.

La rubrique concernant la verrière pour les Halles de l'Île figure à la page 10 du rapport PR-117 A, sous le numéro 46.53.01. Nous vous demandons donc d'ajouter 90 000 francs. Vous aviez laissé 10 000 francs et il nous faut une somme de 100 000 francs.

S'agissant de la passerelle – mentionnée à la page 10 du rapport également, sous le numéro 102.36.05 – nous vous demandons de réintroduire un crédit de 150 000 francs. Il s'agit d'un travail délicat, sur un bâtiment qui mérite une attention particulière. De deux choses l'une, soit vous souhaitez effectivement qu'une étude se fasse afin que le Conseil administratif puisse vous soumettre un crédit de réalisation et il faut alors avoir les moyens de procéder à cette étude dans des conditions raisonnables, soit vous vous dites: «Ce n'est pas urgent, nous reviendrons sur cet objet en d'autres temps, en d'autres lieux», et dans ce cas vous pouvez tout enlever. Nous vous demandons de faire votre choix en connaissance de cause, raison pour laquelle nous avons réduit, tant que faire se pouvait, les demandes de crédit.

Les deux autres amendements visent des rubriques figurant à la page 9 du rapport. M. Comte a corrigé le numéro de la rubrique dont je veux parler: il s'agit du 41.24.01 et non pas du 42.24.01. Cela concerne le dépôt du chemin de la Bâtie, le réservoir 1. L'amendement suivant, à la page 10, concerne l'autre réservoir, soit le point 73.27.01. La Ville de Genève dispose de deux réservoirs, légués par l'Etat d'ailleurs, et elle doit en faire quelque chose.

Nous n'avons pas voulu de la proposition examinée au Conseil administratif parce que les travaux proposés étaient justement beaucoup trop onéreux par rapport à ces structures, raison pour laquelle nous n'avons pas soumis au Conseil municipal de projet de rénovation de ces réservoirs.

Cependant, lorsque je m'en suis ouvert à la commission chargée d'examiner cette proposition, certains en ont un peu rapidement déduit: «Puisque de toute

façon le Conseil administratif n'a pas voulu de ce projet, enlevons les crédits d'études.» Bien au contraire, nous avons là un projet urgent et mon collègue Vaissade pourra vous en dire plus si vous le souhaitez tout à l'heure. Il s'agirait d'utiliser ces réservoirs, notamment le réservoir 1, pour stocker les livres de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU).

Il y a maintenant une réelle urgence à trouver un endroit où ces livres pourront être stockés dans de bonnes conditions. Nous avons considéré cette proposition de M. Vaissade comme étant pertinente, le réservoir 1 pouvant parfaitement répondre à cette demande. Il nous faut maintenant un crédit d'étude pour pouvoir réaliser ce projet. Par la suite, nous vous demanderons un crédit de réalisation de ce projet. Encore une fois, l'urgence à ce sujet est avérée, du moins à nos yeux.

Nous souhaitons également affecter le deuxième dépôt à d'autres services de l'administration. Nous avons régulièrement besoin de dépôts pour que le travail de l'administration puisse s'effectuer dans de bonnes conditions. Nous disposons ainsi de deux endroits qui se prêtent à cette affectation, mais il faut nous donner les moyens de réaliser les projets nous permettant de les réhabiliter.

Pour ne pas allonger mon exposé et puisque vous nous l'avez demandé, nous vous présentons donc cet amendement visant deux rubriques relatives aux Halles de l'Île, à la fois la verrière et la passerelle longeant le bâtiment, ainsi que deux autres rubriques visant les réservoirs, afin de nous permettre de réaliser des projets dont les crédits de réalisation seront ensuite soumis au vote du Conseil municipal.

Pour les deux réservoirs, il s'agit d'une somme de 60 000 francs par réservoir. Au lieu d'avoir 160 000 francs pour un réservoir et 125 000 francs pour le deuxième – ces chiffres se trouvent, mais en négatif, aux pages 9 et 10 du rapport PR-117 A – nous réduisons ces sommes à 60 000 francs par réservoir, ce qui nous permettra malgré tout de vous faire des propositions sérieuses quant à l'affectation de ces deux réservoirs. Il s'agit donc de deux fois 60 000 francs, soit 120 000 francs pour les réservoirs, d'une fois 90 000 francs pour la verrière et d'une fois 150 000 francs pour la passerelle. Globalement, cela correspond à un ajout de 360 000 francs que nous vous demandons de bien vouloir consentir dans le cadre du projet d'arrêté amendé par la commission.

#### *Projet d'amendement*

Ajouter à la rubrique «41.24.01, Bâtie, chemin de la» un montant de 60 000 francs.

*Projet d'amendement*

Ajouter à la rubrique «73.27.01, Chemin de la Bâtie» un montant de 60 000 francs.

*Projet d'amendement*

Ajouter à la rubrique «46.53.01, Halles de l'Ile» un montant de 90 000 francs.

*Projet d'amendement*

Ajouter à la rubrique «102.36.05, Passerelle des Halles de l'Ile» un montant de 150 000 francs.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Je souhaiterais faire quelques commentaires pour exposer la position du groupe libéral. Sans entrer en détail à ce stade sur le contenu des amendements qui viennent d'être proposés – nous y reviendrons plus tard – le groupe libéral est finalement satisfait de la proposition telle qu'elle est ressortie des travaux de la commission. Il y a, malgré tout, un point sur lequel il souhaite insister: la deuxième recommandation de la commission, figurant en page 9 du rapport PR-117 A, mentionnée tout à l'heure par M. Comte, à savoir celle concernant la rue de Lausanne.

Lors des discussions en commission avec les spécialistes du département, il s'est révélé finalement difficile de comprendre les différences qu'il pouvait y avoir entre une rénovation légère et une rénovation lourde. En effet, nous avions l'impression que, quelle que soit la rénovation, les frais étaient les mêmes. Le groupe libéral insiste donc fermement sur la volonté de la commission d'avoir une proposition de rénovation légère en ce qui concerne les rénovations de la rue de Lausanne.

**M. Bernard Lescaze (R).** Il faut vraiment s'accrocher quand on entend au dernier moment que le Conseil administratif présente de nouveaux projets d'amendements, en séance plénière, qui peuvent paraître raisonnables et qui le sont certainement – en tout cas, pour l'un d'entre eux que nous allons approuver – alors que nous avons étudié pendant plusieurs semaines en commission le projet du Conseil administratif sur le 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal (PIQ). Je le dis d'autant plus que ces amendements sont quand même délicats.

Le groupe radical accepte pour une bonne part les crédits d'études proposés tels qu'ils figurent dans la proposition PR-117 amendée par la commission. Par ailleurs, nous allons accepter un amendement démocrate-chrétien avec nos partenaires de l'Entente, amendement que je laisserai bien évidemment au groupe démocrate-chrétien le soin de présenter.

En ce qui concerne les amendements présentés par M. Ferrazino, nous acceptons celui visant la verrière des Halles de l'Ile, parce que tout le monde souhaite la voir aménagée.

Pour ce qui est de la passerelle, au contraire, je serai plus réticent, pour deux raisons. La première est que, sur le plan esthétique, cette passerelle extérieure ne sera certainement pas une réussite, même si elle va avec le projet «Au Fil du Rhône». La seconde est son inutilité totale à ce stade du projet. De même que pour l'Alhambra, comme il n'y a actuellement pas réellement de concept d'entente pour les Halles de l'Ile, on peut continuer à les traverser de jour comme de nuit, surtout lorsqu'elles seront couvertes par la verrière, et atteindre l'escalier.

Le jour où vous nous annoncerez que la passerelle devient absolument nécessaire dans votre concept des Halles de l'Ile parce que les Halles seront fermées de nuit – ainsi que de jour certainement – il faudra alors définir comment ce concept de fermeture des Halles le jour s'accorde avec la large ouverture que tout le monde soutient. Nous pourrions en discuter à nouveau à ce moment-là.

Je persiste à penser que les 150 000 francs que vous demandez comme crédit d'études pour la passerelle – une somme élevée, malgré tout – ne sont pas utiles en ce moment et que cette dépense peut donc être reportée.

Venons-en à la question des réservoirs. Je ne sais pas comment s'opère la transmission d'informations entre les services auditionnés à notre demande et par votre délégation à la commission des finances et le Conseil administratif. Si cette transmission avait été bonne, vous auriez su que les responsables de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) et la directrice adjointe du département étaient venus à la commission des finances pour y présenter les projets de la BPU.

A cette occasion, nous leur avons parlé des fameux réservoirs de la Bâtie. Nous leur avons expliqué pour quelles raisons nous émettions d'importantes réserves quant au dépôt de livres dans ces réservoirs. Personne ne disconvient de la nécessité d'avoir des dépôts de livres extérieurs à la BPU. Cependant, je ne suis pas certain que l'idée émise pourtant par un fonctionnaire – et non pas par un conseiller municipal – de creuser dans les Bastions, au niveau de la BPU, soit la meilleure idée.

Nous avons constaté que l'idée d'aménager un des réservoirs en dépôt de livres n'était pas une bonne solution. Ce projet comporte quand même un certain nombre de risques et il est par ailleurs très difficile d'aller chercher des livres dans un réservoir dont l'accès est malaisé.

Comme il s'agit de toute façon de livres, d'ouvrages ou de périodiques nécessitant une demande préalable de vingt-quatre ou de quarante-huit heures, la solution d'avenir n'est pas d'occuper ces réservoirs qui sont relativement modestes, mais bien de se concerter avec les bibliothèques cantonales de Vaud et de Neuchâtel pour aboutir à un site commun romand, aménagé si possible dans un lieu où le terrain n'est pas cher, pour y créer un grand silo moderne.

A partir du moment où ces livres ne seront plus stockés dans la zone des Bastions, qu'ils soient à la Bâtie – ou au Seujet actuellement, mais il est vrai que l'Université veut reprendre ce site – ou à 50 ou 60 km de Genève, le même temps sera nécessaire pour les amener au lecteur aux Bastions, soit vingt-quatre ou de quarante-huit heures. Il vaut donc mieux avoir une solution meilleur marché qui durera plus longtemps et qui sera nettement plus efficace, car elle sera bien mieux adaptée.

Evidemment, cela ne résout pas le problème de l'utilisation de ces réservoirs. Ces réservoirs sont là, mais faut-il véritablement les utiliser à tout prix? Peut-être peut-on y stocker d'autres choses, simples, n'impliquant pas de visites trop régulières.

En ce qui concerne l'utilisation que le Conseil administratif semble avoir acceptée, la commission des finances a très clairement dit aux responsables de la BPU qu'il ne s'agissait pas d'une bonne solution. Il faut avoir une vision à long terme, plus moderne, plus large et plus efficace ainsi que probablement moins coûteuse.

Je suis donc surpris, Monsieur Ferrazino, de votre amendement aujourd'hui. Le groupe radical n'acceptera donc pas ce nouveau crédit d'études concernant les réservoirs, car l'affectation prévue ne nous paraît pas tout à fait satisfaisante.

Voilà pour ce qui est des amendements qui viennent de nous être présentés. Pour ce qui est du reste de la proposition PR-117, nous nous rallions bien entendu aux conclusions générales de la commission, sous réserve d'un ou deux amendements qui pourront être proposés par nos partenaires et qui ont été votés par nos commissaires à la commission des finances.

**M. Roman Juon (S).** Le groupe socialiste va naturellement soutenir les différents amendements précités pour diverses raisons.

En ce qui concerne tout d'abord la verrière, il s'agit d'une vieille histoire qui remonte à Pierre Jaquet, un ancien conseiller municipal, qui la réclamait déjà à l'époque. Nous nous approchons donc de cette solution.

Pour ce qui est de la passerelle, nous pouvons l'aménager le plus rapidement possible sans que le concept général ne soit encore sous toit – ou sous verrière! – car, à défaut, nous risquons d'attendre bien longtemps sa réalisation. La construction de la passerelle n'empêchera pas de fermer l'accès à celle-ci lorsque des spectacles auront lieu et de permettre ainsi aux spectateurs de passer à l'extérieur le soir venu. Nous sommes donc d'accord de réaliser cette passerelle dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les réservoirs, j'ai été très intéressé par les propos de notre collègue Bernard Lescaze. Cela fera peut-être l'objet d'une nouvelle proposition. Selon un article de la *Tribune de Genève* paru la semaine passée concernant les locaux utilisés pour la musique hard, électrique ou autres, le Conseil d'Etat serait prêt à modifier les règlements d'utilisation – je ne me rappelle plus le terme exact – pour permettre d'utiliser provisoirement la zone industrielle afin d'accueillir de tels spectacles. Nous pourrions donc imaginer – et nous allons déposer une motion demain sur ce sujet – utiliser des lieux tels que ces réservoirs pour y faire de la musique, tout en se conformant bien entendu à toutes les normes de sécurité. J'ai eu l'occasion de voir de plus près comment cela se passait. Une telle reconversion de l'endroit serait possible, moyennant un certain nombre de frais, bien entendu.

Lorsque le Conseil administratif sera chargé de mandater un architecte ou un ingénieur pour réaliser une étude, nous souhaitons qu'il tienne compte d'autres possibilités que celle consistant en la création de locaux de dépôt.

Nous comprenons tout à fait le souci du Conseil administratif qui recherche désespérément des dépôts. Il est vrai que la situation est catastrophique. L'histoire de l'ancien site de la Société genevoise des instruments de physique à Châtelaine en est un exemple, lui qui regroupait une pépinière d'entreprises, mais qui est maintenant en partie affecté à des locaux de dépôt. Il y a eu également le problème de dépôt des décors du Grand Théâtre et d'autres théâtres.

Pourquoi le Conseil administratif ne nous ferait-il pas une proposition plus générale, dans un lieu industriel du canton de Genève, à l'extérieur de la ville, pour y installer ces dépôts qui sont si nécessaires? Le Parti socialiste votera l'arrêté amendé par la commission et par le plénum, ainsi que les recommandations de la commission.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je voudrais répondre à M. Lescaze. Je sais que M. Lescaze est un passionné de la Bibliothèque publique et uni-

versitaire et qu'il a donc une information très volumineuse à ce propos. Heureusement que vous n'avez pas besoin de dépôt pour stocker cette information-là, Monsieur Lescaze, votre cerveau y convenant parfaitement.

En ce qui concerne la passerelle des Halles de l'Ile, Monsieur le conseiller municipal, si je me mettais à votre place dans ce parlement – j'ai d'ailleurs moi-même été conseiller municipal un temps – j'aurais bien sûr fait la même démarche que vous s'il s'était agi d'un conseiller administratif qui n'était pas de ma coalition. C'est de bonne guerre.

Selon votre argument, puisqu'on peut passer encore au milieu des Halles de l'Ile, ce n'est pas la peine de passer à l'extérieur, tant qu'il n'existe pas encore de projet précis quant à l'affectation de celles-ci. En réalité, si vous étiez à ma place, en tant que conseiller administratif, vous auriez fait de même pour anticiper un projet qui doit se développer à cet endroit. Vous admettez aussi que vous n'auriez pas agi différemment, parce que vous savez que la procédure municipale et administrative est longue et qu'il faut anticiper pour pouvoir réaliser les projets. Ce n'est pas au moment où le Conseil administratif viendra présenter au Conseil municipal une proposition concernant l'affectation précise qu'il faudra débloquer le crédit d'étude pour réaliser cette passerelle. Sinon, il faudra encore attendre quelques années.

Dans ce jeu de mise en place réciproque, vous conviendrez que le Conseil administratif est tout à fait à l'aise et fait son travail pour pouvoir préparer l'avenir. La passerelle des Halles de l'Ile me semble indispensable. Il en existe un exemple au Bâtiment des Forces-Motrices. Cette réalisation permettra malgré tout à la population de fréquenter le «Fil du Rhône». De nombreuses réalisations ont déjà eu lieu dans le cadre du projet «Au Fil du Rhône», dont le Conseil municipal a accepté l'élaboration. Il s'ajoute au projet des Halles de l'Ile, puisqu'il s'inscrit dans un projet global de l'aménagement des rives du Rhône. Je recommande donc au Conseil municipal de voter le crédit d'étude pour la passerelle des Halles de l'Ile.

Concernant les réservoirs de la Bâtie, en particulier celui qui devrait être affecté à la BPU, je vous rappelle, Monsieur Lescaze, que vous avez auditionné M. Alain Jacquesson, directeur de la BPU, à la commission des finances. Lorsque je lui ai annoncé que le Conseil administratif avait différé sa décision, vu les frais approximatifs que l'aménagement de ces réservoirs allait entraîner pour la Ville, le directeur de la BPU m'a indiqué qu'il devenait extrêmement urgent de trouver des locaux de stockage.

Comme vous le savez, trois générations de directeurs de la BPU se sont succédé et ils demandaient tous de prévoir des surfaces de dépôt pour les livres. Vous avez parlé en particulier des Bastions, mais sachez que le dépôt des Bastions dont vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur Lescaze, coûterait 18 millions.

De plus, et je vais aller droit au but, Monsieur Lescaze, l'obstacle, dans ce projet, est constitué par la construction dans un parc. Il y aura de nombreuses oppositions. J'avais donc dit à M. Jacquesson à ce propos: «Je veux bien soutenir ce projet, mais je sens qu'il y aura des oppositions qui vont empêcher sa réalisation.» C'est la raison pour laquelle nous avons essayé de trouver une réalisation moins onéreuse, qui nous permettrait de passer de 18 millions à 4 millions. Cet aspect répond aussi davantage aux préoccupations du département des finances.

Depuis quelques années, la BPU bénéficie d'un local attribué par l'Université au quai du Seujet, mais il est saturé. Il s'agit de 3 kilomètres sur les 33 kilomètres de rayonnages du dépôt de l'Université. Malgré la production de documents électroniques – on aurait espéré qu'il y ait moins de livres produits – la production de livres ne fléchit pas du tout. L'augmentation est de 500 mètres linéaires par an qu'il faut stocker et la situation est analogue dans les autres bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève.

La BPU a prévu dans son plan directeur un stockage différencié de trois types. Premièrement, pour les collections les plus sollicitées, le stockage de proximité se ferait aux Bastions. Le deuxième type, le stockage de périphérie, conviendrait pour un stockage à distance raisonnable pouvant être accessible une fois par jour: c'est le projet des réservoirs de la Bâtie. Le troisième type de stockage est un stockage délocalisé, qui pourrait se faire à l'échelle romande, comme vous l'avez dit. C'est un projet du comité directeur des grandes bibliothèques romandes et tessinoises qui consisterait à disposer d'un dépôt commun en Suisse romande. Le trajet pour se rendre au dépôt serait alors fait une fois par semaine.

Le directeur de la BPU est donc intervenu une nouvelle fois auprès de moi pour m'informer qu'il avait absolument besoin du dépôt constitué par le réservoir de la Bâtie. Il m'a informé de cette politique de stockage différencié dont je viens de vous parler. C'est la raison pour laquelle je suis revenu devant le Conseil administratif pour dire la nécessité et l'urgence de l'aménagement du réservoir 1 de la Bâtie en local de dépôt et de son attribution à la BPU. Les années vont passer et l'augmentation des besoins en rayonnage est de 500 mètres par année. Imaginez un certain nombre d'années que vous multipliez par 500 mètres et vous constaterez que nous sommes dans une situation impossible.

Le Conseil administratif est donc revenu ce soir pour vous proposer l'amendement concernant le réservoir 1 de la Bâtie en raison de la nécessité d'agir rapidement.

Quant à l'autre réservoir, le service de M. Hediger en a besoin pour la Protection civile et les pompiers afin de stocker du matériel. Ce réservoir est également accessible par camion, raison pour laquelle celui-ci a été réservé à ces services.

M. Hediger tient également à ce projet, notamment pour résoudre le problème d'entreposage du matériel déposé dans la zone industrielle et commerciale de Châtelaine.

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). Je tiens à rappeler que l'acceptation du 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal (PIQ) est un acte important parce qu'il engage notre parlement sur des crédits d'études pour une durée de quatre ans. Je croyais que nous allions voter des crédits d'études pour les quatre années à venir, vu que le PIQ est un programme d'investissements quadriennal. Cependant, la commission des finances est déjà en train d'étudier le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal. Il semblerait donc que l'on nous propose maintenant ce genre de programmes chaque année. Pour ce qui concerne les projets urgents, si, par hasard, une étude ne pouvait pas être votée en tant qu'amendement ce soir, il y aurait donc toujours la possibilité de faire le même amendement dans le 20<sup>e</sup> programme financier, vu qu'il n'existe plus de caractère d'engagement sur quatre ans.

Les Verts sont globalement satisfaits des crédits d'études engagés dans le 19<sup>e</sup> programme d'investissements. Je ne discuterai donc que des amendements.

Nous soutiendrons le projet de verrière comme tout le monde dans cette enceinte suite à l'examen du rapport PR-104 A et au vote de motion M-239 lors de la séance précédente, lequel constitue en quelque sorte un retour à la case départ du projet des Halles de l'Ile. Par contre, à titre personnel, je ne suis pas encore tout à fait convaincu qu'il faille voter le crédit d'étude pour la passerelle des Halles de l'Ile. L'aménagement de celle-ci fait partie du projet «Au Fil du Rhône», mais comme il faut entièrement revoir les Halles de l'Ile – vu que nous avons déjà un 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal à l'étude en commission – je ne suis pas encore convaincu du caractère urgent de cet objet.

Concernant les deux réservoirs du bois de la Bâtie, nous allons accepter les amendements présentés par le Conseil administratif. Nous avons été sensibles aux arguments de M. Jacquesson concernant l'augmentation considérable de livres à stocker.

Pour répondre à M. Lescaze, qui parlait d'un délai de vingt-quatre à quarante-huit heures pour le prêt de certains ouvrages ou périodiques et qui pense que le site de la Bâtie n'est pas adéquat dans ce but, je dirai que les livres dont le prêt requiert ce type de délai peuvent rester à la BPU. Ce genre de lieu de stockage que constitue un réservoir est destiné aux livres devant être stockés à plus long terme. Vous savez bien que certains livres ne sortent même pas une fois tous les deux ans

de la BPU. Or nous avons maintenant un problème à court terme, celui de stocker les livres de la BPU. Nous accepterons donc les deux amendements concernant les réservoirs de la Bâtie.

**Le président.** La parole est à M. Pattaroni qui a déposé un amendement.

**M. Robert Pattaroni (DC).** A la commission des finances, nous avons apprécié l'étude de cette proposition qui nous a permis d'avoir un échange très complet concernant les options du Conseil administratif. Comme chacun a pu le lire, il y a eu discussion, et parfois désaccord, avec le Conseil administratif sur certains points.

La commission a considéré qu'il n'était pas nécessaire de voter des crédits sans avoir une orientation certaine par rapport aux objets concernés. Comme nous l'avons entendu ce soir à plusieurs reprises, le Conseil municipal préfère, quant à lui, avoir affaire à des propositions claires justifiant une demande de crédit.

Je vais donner maintenant le point de vue du Parti démocrate-chrétien concernant les quatre amendements du Conseil administratif. Cependant, ce dernier ne va pas être très heureux, car nous allons refuser ces quatre amendements pour des raisons relatives à notre vue générale de la question.

En ce qui concerne les deux réservoirs à la Bâtie, je ne vais pas reprendre la brillante démonstration de notre collègue Bernard Lescaze, mais nous partageons totalement ses propos. Il y a donc un gain de temps.

Ensuite, pour ce qui est des Halles de l'Ile, il serait dommage de ne pas laisser le champ libre aux magistrats chargés du dossier. En acceptant, lors de la séance précédente, la motion M-239 à l'unanimité du Conseil municipal, moins une abstention, nous avons dit ce que nous voulions à propos des Halles de l'Ile, ce qui signifie aussi qu'on peut envisager des retouches d'une certaine importance visant l'architecture. Si, par exemple, l'un d'entre nous, démocrates-chrétiens, était magistrat – cela peut arriver une fois – nous profiterions du passage fréquent à Genève de l'architecte Jean Nouvel, spécialiste de certaines couvertures en verre de bâtiments existants, pour lui demander, le cas échéant – à titre gratuit peut-être – ce que nous pourrions faire aux Halles de l'Ile. (*Remarque.*)

J'entends sauf erreur un architecte dans la salle qui, bien entendu, ne peut pas être d'accord avec mes propos. Vous savez très bien que quand on parle d'un architecte, il y en a automatiquement un ou deux autres qui disent que son travail ne vaut rien du tout. En ce qui me concerne, j'ai de la chance, car je ne suis pas architecte, mais j'aime bien l'architecture. Je regarde ce qui se passe dans le monde et en France en particulier. (*Remarque.*)

Nous avons trouvé parfois, par exemple à Chambéry et à Lyon, où certaines personnes protestant dans la salle ne sont peut-être pas encore allées, des réalisations extrêmement intéressantes de Jean Nouvel, en matière d'utilisation du verre.

Si aujourd'hui nous reprenons l'étude de la verrière, il est clair que nous faisons réaliser la couverture classique, mais si, demain, nous avons une bonne idée en matière d'architecture, qu'allons-nous faire? Ferions-nous enlever la couverture minimale que nous étudions maintenant pour refaire le projet qui nous paraîtrait plus génial?

Par conséquent, nous nous opposons à l'amendement proposé concernant la verrière, mais nous maintenons, comme cela est indiqué en page 10 du rapport sous la rubrique 46.53.01, les 10 000 francs qui permettront d'assurer un suivi à court terme.

Il en va de même pour la passerelle. Je ne vais donc pas développer mes arguments, car ils sont liés à mes précédents propos.

Parmi les crédits que certains d'entre nous auraient voulu pour le moins diminuer, il y a celui qui se trouve sous la rubrique «43.42.03, Alhambra, rue de la Rôtisserie 10», dont nous avons parlé longuement tout à l'heure à propos du rapport PR-128 A. Comme cela a été relevé à juste titre par le magistrat chargé des travaux, nous avons beaucoup plus parlé, lors du débat sur cet objet, de l'aspect de la suite donnée au projet global que des travaux eux-mêmes.

Nous sommes d'accord de dire que ces travaux ne pouvaient être évités, mais nous pensons qu'à l'avenir il conviendrait d'avoir un certain concept général.

En conséquence, suivant le même raisonnement que j'ai développé précédemment pour les Halles de l'Ile et que nous, démocrates-chrétiens, avons à cœur de suivre pour éviter de dépenser sans but précis, nous proposons un amendement visant non pas à diminuer le montant alloué à la rubrique «43.42.03, Alhambra, rue de la Rôtisserie 10» de 150 000 francs, mais de 140 000 francs, en maintenant 10 000 francs, qui correspondent aux mêmes 10 000 francs que nous avons maintenus pour la rubrique des Halles de l'Ile, cela pour assurer un suivi dans le court terme. Voici mon amendement:

#### *Projet d'amendement*

«Amendement de – 140 000 francs (reste 10 000 francs).»

**M. Olivier Coste (S).** Si l'on étudie la réalisation d'une passerelle longeant le bâtiment des Halles de l'Ile, je demande que soit étudiée une version de la passe-

relle éloignée des murs de telle manière que les tagueurs, dont la longueur des bras est limitée, ne puissent pas salir ce futur bâtiment.

*Une voix.* Ça, c'est bien!

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je suis très étonné, après la discussion que nous avons eue tout à l'heure sur les Halles de l'Ile, d'entendre certains partis vouloir une verrière et une passerelle à cet endroit.

Le projet des Halles de l'Ile est un projet constituant un tout. Nous devons conserver aux personnes saisies de ce projet toute leur liberté, comme l'a dit mon collègue Pattaroni. Vouloir créer maintenant une passerelle ou une verrière, revient à faire du bricolage. Nous pourrions accepter ce bricolage si nous nous trouvions dans une situation urgente ou si les travaux se révélaient impératifs, comme pour l'Alhambra.

Or tel n'est pas le cas. Nous ne pouvons donc pas supporter ce bricolage pour un grand projet comme celui des Halles de l'Ile. Nous devons laisser les architectes et les chefs de projet libres de réaliser leurs propres projets. Nous ne devons pas leur lier les mains, cela serait de l'inconscience...

Je vous invite donc à ne pas entrer en matière pour cette verrière et cette passerelle.

**Le président.** Je croyais que nous pouvions voter, mais la liste des personnes inscrites se recompose sous mes yeux.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Je veux simplement vous donner la position du groupe libéral sur les amendements proposés par le Conseil administratif. Nous pouvons entrer en matière sur la verrière. Par contre, nous refuserons à ce stade l'amendement relatif à la passerelle. En ce qui concerne le dépôt de livres, si nous pouvons envisager d'entrer en matière sur l'amendement proposé, ce n'est pas tellement parce que les explications qui nous ont été données sur le plan technique nous ont convaincus, mais plutôt parce que les explications données par les représentants de la BPU nous ont fait comprendre qu'il y avait pour eux un besoin urgent de trouver une solution.

Nous pensons que la solution d'avenir devrait quand même prendre en compte une dimension régionale et que, dans cette optique, les propos de M. Les-

caze doivent être entendus. Malheureusement, nous faisons face à une certaine urgence pour stocker les livres qui s'accroissent. Nous entrerons donc également en matière sur ce troisième amendement.

### *Deuxième débat*

**Le président.** Nous votons les amendements dans l'ordre où ils se présentent dans les pages du rapport PR-117 A. Nous commençons par voter l'amendement du Conseil administratif portant sur la rubrique 41.24.01, qui figure à la page 9 du rapport, concernant le chemin de la Bâtie et l'un des fameux réservoirs mentionnés précédemment. Il s'agit d'ajouter un montant de 60 000 francs pour le réservoir 1, qui servira de dépôt pour les livres de la BPU.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des groupes démocrate-chrétien et radical).**

**Le président.** Nous passons à l'amendement du groupe démocrate-chrétien qui porte sur la rubrique «43.42.03, Alhambra, rue de la Rôtisserie 10», figurant à la page 10 du rapport. Cet amendement propose que l'on enlève un montant de 140 000 francs au lieu de 150 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 36 oui (Entente).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement suivant, qui est un amendement du Conseil administratif. Il concerne la verrière des Halles de l'île et se rapporte au numéro 46.53.01 qui figure en page 10 du rapport; il sollicite l'ajout de 90 000 francs.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition du groupe démocrate-chrétien).**

**Le président.** Nous avons donc déjà ajouté 150 000 francs au crédit global de 11 954 000 francs voté par la commission. Je passe à l'amendement suivant du Conseil administratif, toujours à la page 10, chemin de la Bâtie; il s'agit du deuxième réservoir, pour lequel une augmentation de 60 000 francs est demandée.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des groupes démocrate-chrétien et radical).

**Le président.** Cet amendement est accepté, nous en sommes à 210 000 francs de plus que le montant voté par la commission. Le dernier amendement concerne la passerelle des Halles de l'Ile, qui se trouve aussi à la page 10, sous le numéro 102.36.05, et demande un ajout de 150 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des groupes démocrate-chrétien et radical et quelques abstentions).

**Le président.** Cet amendement est également accepté, nous avons donc ajouté 360 000 francs au montant global voté par la commission.

Je vais maintenant passer au vote du projet d'arrêté amendé par la commission et par le plénum. Je vous informe que le montant du crédit est à modifier; il n'est plus, à l'article premier, de 11 954 000 francs mais de 12 314 000 francs. C'est donc cette même somme que l'on retrouve à l'article 2.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission et par le plénum est accepté sans opposition (abstention des démocrates-chrétiens et de quelques radicaux).

**Le président.** Avant de déclarer l'arrêté définitif, il me reste à vous faire voter deux recommandations qui se trouvent à la page 9 du rapport. L'une figure sous le numéro 12.92.01 et concerne la place de la Taconnerie 6. Selon celle-ci, l'«étude devra comprendre un volet «plan financier» pour envisager la restauration des intérieurs et la modernisation des sanitaires, afin d'améliorer l'habitabilité. Le cas échéant, le surcoût nécessité par la restauration patrimoniale des intérieurs pourra être imputé sur le crédit voté par l'Etat pour ce type de restauration.» Cette recommandation avait été acceptée à l'unanimité de la commission.

Mise aux voix, la recommandation ci-dessus est acceptée à la majorité (quelques oppositions et quelques abstentions).

**Le président.** La deuxième recommandation se trouve aussi à la page 9 du rapport, sous le numéro 12.69.01 et concerne les deux immeubles de la rue de Lausanne 21 bis. Selon ladite recommandation, «la commission précise qu'elle

attend du département de M. Ferrazino une proposition de rénovation légère de ces immeubles». Elle avait également été acceptée à l'unanimité de la commission.

Mise aux voix, la recommandation ci-dessus est acceptée à la majorité (quelques oppositions et quelques abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

#### *arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 12 314 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12 314 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier suivant les objets concernés.

*Art. 4.* – Les frais d'étude des projets seront, en cas de réalisation de ceux-ci, intégrés dans les comptes des crédits de construction respectifs.

En cas de non-réalisation de certains projets, les frais d'étude les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

Les recommandations sont ainsi conçues:

*RECOMMANDATIONS*

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif les deux recommandations suivantes accompagnant le vote du projet d'arrêté amendé du rapport PR-117 A:

1. 12.92.01, Taconnerie 6, place de la

L'étude devra comprendre un volet «plan financier» pour envisager la restauration des intérieurs et la modernisation des sanitaires, afin d'améliorer l'habitabilité. Le cas échéant, le surcoût nécessité par la restauration patrimoniale des intérieurs pourra être imputé sur le crédit voté par l'Etat pour ce type de restauration.

2. 12.69.01, Lausanne 21 bis, rue de

Immeubles à la rue de Lausanne: la commission précise qu'elle attend du département de M. Ferrazino une proposition de rénovation légère de ces immeubles.

**12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 51 480 francs destiné à l'acquisition de 50 vélos de fonction pour l'action «Vélos dans l'administration publique» (PR-122 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.**

**1. Préambule**

Lors de la séance du 15 mai 2001, tous les groupes du Conseil municipal, à l'exception du groupe libéral, sont entrés en matière sur la proposition citée en objet et l'ont renvoyée à la commission des finances.

Présidée par M. André Kaplun, la commission des finances a étudié la proposition du Conseil administratif PR-122 au cours de la séance du 16 octo-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Proposition, 4994.

bre 2001. Elle a procédé à l'audition de M. Christian Ferrazino, magistrat responsable du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Arlette Mbarga pour la tenue des notes de séance.

## 2. Présentation de la proposition

La présente proposition répond à la motion M-29 de MM. Alain Marquet et Roger Deneys, intitulée «Des déplacements municipaux alternatifs» et acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2000.

Afin de promouvoir l'usage de modes de déplacement «doux», «écomobiles», le Conseil administratif souhaite, dans un premier temps, mettre 50 vélos à la disposition des fonctionnaires municipaux disposés à utiliser ce mode de déplacement dans le cadre de leur activité professionnelle.

Cette action s'inclut dans un plan de transports multimodaux de la fonction publique municipale qui vise à opérer, progressivement et de manière volontaire, un transfert de l'usage de la voiture ou du motocycle vers d'autres modes de déplacement.

Ainsi, ces mesures nouvelles traduisent la volonté de la Ville de Genève de concrétiser, avec l'aide de ses fonctionnaires, les principes adoptés dans le cadre de l'Agenda 21 municipal.

## 3. Audition de M. Christian Ferrazino, magistrat

M. Ferrazino explique que cette proposition peut apparaître anecdotique si elle n'est pas intégrée dans une vision globale du Conseil administratif concernant le déplacement des fonctionnaires de l'administration municipale.

Ce plan global comprend en effet:

- abonnement annuel «Entreprise» des Transports publics genevois, avec une réduction de prix incitative (500 francs par an);
- service de ramassage par bus nocturnes des Transports publics genevois pour les fonctions hors horaire normal de l'administration, coordonné avec celui d'autres entreprises;
- centrale d'échange, par Intranet, des demandes et des offres de covoiturage;
- offre de véhicules à la demande, voitures et bicyclettes à motorisation assistée, électriques, vélos;

- location des places de stationnement mises à la disposition de la fonction publique, sur le domaine privé municipal.

Un sondage effectué dans les services a permis de constater qu'il y a un grand intérêt pour l'utilisation du vélo, car c'est le mode de déplacement le plus rapide dans une ville à haute densité de circulation automobile. En allant à Strasbourg, le magistrat s'est aperçu que le système de déplacement par vélo fonctionnait très bien; la Ville de Genève possède aussi des atouts. C'est pourquoi les 50 vélos demandés par la proposition permettront de tenter l'expérience de ce mode moderne de déplacement. Actuellement, il y a une demande concrète pour 39 bicyclettes, le solde étant prévu pour les demandes à venir qui ne sauront tarder.

Quant au coût budgété de 900 francs/pièce, M. Ferrazino explique que le département souhaite des vélos suisses de qualité, afin d'assurer la durabilité du matériel, et prévus pour de multiutilisateurs; le meilleur marché coûte toujours trop cher... Concernant l'entretien, c'est la Division de la voirie qui organisera le service «après-vente» de l'ensemble du parc cycliste; le Service entretien du domaine public, quant à lui, gèrera le crédit. A ce propos, l'achat des 50 vélos, qui sera amorti sur cinq ans, entraînera une charge d'exploitation supplémentaire sur les budgets de fonctionnement pour un montant de 10 000 francs par année, correspondant à 200 francs par bécane; si besoin est, cette charge sera répartie dans les budgets des services concernés. Il est à préciser que les vélos ne seront pas assurés dans une compagnie privée, car la Ville est sa propre assurance pour ce genre d'objets.

Le magistrat précise encore que le Conseil administratif n'a pas choisi de contacter l'armée pour acheter éventuellement des vélos militaires, car ceux-ci sont mal adaptés à la ville de Genève et ne ressemblent en rien à des «city bike» pratiques, rapides et performants. De plus, si dans un premier temps l'utilisation de vélos électriques a été écartée (chère et méconnue), après une année, une évaluation permettra d'adapter la démarche et une seconde proposition pourra être présentée au Conseil municipal si le bilan de l'opération est concluante.

Enfin, afin de mettre un maximum de chances dans la réussite d'un changement volontaire des modes de déplacement des fonctionnaires de l'administration municipale, 6500 francs sont réservés aux frais de promotion et à l'information interne et publique.

#### 4. Discussion et vote de la commission

Si la majorité de la commission se rallie au bien-fondé de la proposition, qui représente un petit mais important pas pour la réalisation du concept des modes

de déplacements multimodaux de l'administration municipale, seul le Parti libéral conteste ouvertement la nécessité d'un tel achat compte tenu des infrastructures existantes et du fait que la proposition donne l'impression qu'augmenter l'utilisation du vélo n'est qu'une fin en soi...

Au bénéfice des explications très claires de M. Ferrazino, président du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de la courte discussion effectuée, la commission des finances recommande au Conseil municipal, à la majorité des 12 commissaires présents (6 oui: 2 AdG/TP, 1 S, 2 Ve, 1 DC; 2 non: 2 L, et 3 abstentions: 1 L, 2 R), d'approuver le projet d'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

#### *Premier débat*

**M. Alain Marquet** (Ve). Je me réjouis de voir la motion M-29 de mon collègue Deneys et de moi-même, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2000, revenir sous la forme de la proposition PR-122, après son petit détour par la commission des finances qui l'a acceptée. Nous relevons dans le rapport PR-122 A que les fonctionnaires ont montré un réel intérêt pour cette proposition. Il ne s'agit bien évidemment en aucun cas, comme cela avait été l'inquiétude du Parti démocrate-chrétien, de contraindre, mais bel et bien de convaincre les fonctionnaires de l'utilité et de l'intérêt pour la collectivité et pour eux-mêmes qu'il y a à utiliser ce moyen de transport.

Je tiens à répéter les conséquences de l'utilisation de ce mode de transport, car c'est un leitmotiv auquel nous tenons beaucoup chez les Verts: des conséquences sanitaires pour la santé des collaborateurs et pour la qualité de l'air et, découlant de ces conséquences sanitaires, des conséquences économiques en matière de santé des collaborateurs, de qualité de l'air et d'achat de véhicules que ces vélos pourront remplacer, soit autant d'économies au sein de l'administration de notre collectivité.

**M. Roman Juon** (S). Le groupe socialiste est très heureux de cette proposition PR-122. J'espère que les vélos seront commandés rapidement et qu'il ne faudra pas attendre plusieurs mois, voire plusieurs années avant qu'ils ne puissent être utilisés. C'est une très bonne chose. De plus, ce seront des vélos de qualité. Nous souhaitons que l'on contrôle bien l'utilisation de ceux-ci afin qu'ils aient un rendement maximal.

Je souhaiterais que les fonctionnaires municipaux qui possèdent déjà des vélos et qui font l'effort de se rendre à leur travail à vélo depuis des années –

parce que certains fonctionnaires le font – reçoivent une petite gratification. Il n'y a pas besoin de motion ou de projet d'arrêté pour cela. J'ai toujours utilisé le vélo pendant les vingt ans où j'étais fonctionnaire et l'on m'allouait très officiellement la valeur d'un abonnement mensuel des Transport publics genevois (TPG), soit environ 70 francs par mois, ce qui permettait d'amortir et de payer les frais occasionnés par le vélo. En effet, quoi qu'on en dise, un vélo occasionne des frais annuels. Je pense qu'il serait bon que nous introduisions cette mesure d'encouragement.

Nous avons demandé à l'occasion de la motion M-29 que l'on étudie également la possibilité de fournir des vélos électriques. (*Echange de remarques en aparté.*) L'intérêt est que la batterie peut être rechargée de nuit, lorsque les tarifs sont nettement plus bas.

Vous riez, mais le président de l'Association pour les intérêts des cyclistes ici présent souhaite en acquérir pour sa propre entreprise, parce que, quand on fait du vélo et qu'on livre toute la journée, il faut déjà être un professionnel de la course cycliste, ce d'autant qu'il y a des questions de transpiration. Cela peut poser des problèmes désagréables pour des fonctionnaires qui doivent se présenter devant des citoyens, des entreprises ou des commerces.

Je souhaiterais donc que nous enchaînions dans une prochaine proposition sur la fourniture de vélos électriques. Si cette action des 50 vélos fonctionne bien, qu'on veuille bien augmenter ce chiffre rapidement! Nous aurons peut-être ainsi un nombre important de fonctionnaires à vélo.

M. Hediger aurait pu le confirmer, mais il est absent, il fut une époque où les agents de sécurité municipaux utilisaient des vélos dans le cadre de leur travail. Or je n'en vois quasiment plus à vélo. Je souhaiterais qu'ils soient beaucoup plus efficaces avec ce moyen de locomotion.

**Le président.** Je vous rappelle que nous avons programmé les questions orales à 22 h 30, mais que la liste des orateurs inscrits s'allonge.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Je vais être bref. Je tiens, au nom du Parti libéral, à prendre la parole, puisque vous aurez pu constater que le groupe libéral avait fait entendre une voix quelque peu discordante lors des travaux de la commission.

En fait, les éléments qui nous avaient poussé à faire entendre cette voix discordante n'ont pas disparu, raison pour laquelle je souhaite les souligner ici. En effet, nous ne disconvenons pas que l'idée proposée en tant que telle soit sympathique.

Cependant, toute idée sympathique ne doit pas forcément et nécessairement être réalisée dans le cadre d'une administration municipale. Le sentiment que nous avons eu et qui n'a pas disparu lors des travaux de la commission était que la proposition PR-122 ne correspondait finalement pas à un besoin, ni même véritablement à une amélioration pour les fonctionnaires. On nous a expliqué, notamment lors des séances de commission, que la solution actuellement utilisée pour remplacer la voiture ou le motorcycle était les déplacements au moyen des transports publics dans la ceinture du centre-ville.

Quand on vient demander à quelqu'un s'il souhaite pouvoir utiliser un vélo, la plupart des personnes répondent par l'affirmative. Nous avons considéré que le principe de nécessité ou de proportionnalité nous conduisait à la conclusion qu'il n'y avait pas d'impératif d'introduire ce mode de déplacement de cette manière dans l'administration municipale, raison pour laquelle nous maintiendrons notre position de refus par rapport à cette proposition.

**M. Michel Ducret (R).** Au départ, la proposition de prêcher par l'exemple est remarquable et elle était souhaitée depuis longtemps. Nous sommes ravis qu'une administration publique se donne enfin réellement les moyens de promouvoir en son sein et pour ses employés la politique qu'elle préconise pour tous les citoyens. Il est évident que nous ne pouvons donc que l'approuver. Si ceux qui affirment qu'il faut changer d'habitudes concernant la mobilité ne montrent pas l'exemple, il n'y a pas de crédibilité dans cette politique.

La proposition PR-122 s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à instaurer une autre mobilité pour les fonctionnaires de la Ville de Genève, lesquels, je le rappelle, sont pour beaucoup des gens qui viennent en plein centre-ville et qui représentent le type même du pendulaire. A ce titre, un autre exemple de mesure à prendre consisterait à proposer l'abonnement annuel «entreprises» des TPG, avec réduction de prix incitative, abonnement que l'on met à la disposition du personnel des entreprises. Il s'agit d'une mesure que n'importe quelle entreprise importante peut prendre en faveur de son personnel, si elle a suffisamment de personnel. J'estime qu'il s'agit d'une excellente mesure.

Toutefois, Mesdames, Messieurs, j'émettrai une première remarque: je crois qu'il ne faut pas trop privilégier les travailleurs du secteur public – qui ont déjà d'assez bons revenus en général – en leur payant systématiquement le déplacement domicile-travail, ce dont ne bénéficie aucun autre travailleur. Il y a là une certaine limite à ce type d'action, qui ne peut s'inscrire dans la durée, mais qui doit être une action incitative.

Il est évident qu'on ne peut pas non plus acheter des vélos «officiels» et imposer aux gens de venir en voiture en ville, puis de faire ensuite les déplacements

professionnels à vélo. Nous allons donc, d'une certaine façon, mettre à la disposition de ceux-ci un véhicule pour qu'ils puissent effectuer leurs déplacements domicile-travail. C'est une très bonne chose, mais il y a donc là un bémol.

Il faut encore bien comprendre que le développement du vélo ne constituera pas une alternative à l'automobile, car ce ne sont pas des automobilistes qui sautent sur les vélos, mais, très majoritairement, des usagers des transports collectifs. Il faut donc faire très attention, car c'est généralement ce genre de report qui se produit avec le vélo, contrairement aux deux-roues motorisés qui, eux, attirent davantage les automobilistes. Il convient donc de se garder des conséquences de ce type de politique qui ne sont pas forcément celles que l'on pourrait souhaiter.

Pour le groupe radical, il y a en outre une condition qui n'a pas été émise, mais qui nous paraît tout à fait essentielle. Pour cette action en faveur des deux-roues non motorisés, nous voulons impérativement obtenir un bilan annuel du kilométrage effectué avec ces vélos ainsi qu'une évaluation de l'économie en matière de déplacement professionnel par rapport à l'automobile. Nous voulons savoir à quoi nous nous sommes engagés, le cas échéant, et avoir un bilan de cette action.

Cela étant, la proposition PR-122 est cohérente par rapport à une politique qui n'est pas toujours celle soutenue par le groupe radical; mais nous, radicaux, savons apprécier la cohérence des propositions. Cela méritait d'être salué.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Notre groupe salue la constance avec laquelle le Conseil administratif développe une politique incitative en vue de permettre à nos concitoyens de se déplacer de manière plus respectueuse de l'environnement, mais aussi de manière plus intelligente, plus économique et plus respectueuse des autres usagers. Une telle politique s'inscrit dans le long terme et n'est donc pas seulement une idée sympathique. Elle doit intégrer une vision globale prenant en compte tant les transports publics que les transports privés, tant les voitures et les motos que, surtout, les vélos.

En effet, il n'y a que peu de temps que le nombre et la qualité de pistes cyclables disponibles en ville nous permettent de circuler à vélo avec davantage de sécurité. Cette politique, qui s'adresse en fait à tous les citoyens, doit permettre aux fonctionnaires de donner l'exemple en démontrant que ce mode de déplacement en vaut la peine.

Nous voterons donc ce rapport qui est le signe d'une politique et d'une pédagogie que nous approuvons totalement, en attendant de pouvoir voter aussi avec plaisir de nouveaux crédits pour étendre cette expérience.

**M. René Grand** (S). Les fonctionnaires doivent aller à vélo, c'est la santé, la sobriété et la vitesse du déplacement. J'utilise mon vélo personnel depuis que je travaille à la Ville de Genève, soit depuis bientôt quinze ans. Celui-ci a été volé deux fois durant mon travail, une fois devant le Centre d'action sociale et de santé des Pâquis et une autre fois à la gare. Je n'ai malheureusement pas eu l'idée de faire une pétition au Conseil municipal pour me faire dédommager! Par contre, j'ai constaté que, dans le cadre de mon travail, même si l'abonnement des TPG est utile, le vélo est deux fois plus rapide et deux fois plus efficace pour circuler et stationner n'importe où.

Je réponds rapidement à une question posée: «Qu'est-ce que vous recevez comme rétribution?» A l'un des préopinants, je dirai que je reçois chaque mois une fiche où je note mon mode de déplacement, c'est-à-dire le vélo. J'inscris le point de départ, soit le Centre d'action sociale et de santé de la Jonction, le point d'arrivée et le retour, ainsi que le nombre de kilomètres parcourus dans la journée. Nous sommes payés grassement 2 francs par jour pour le déplacement à vélo. Cela me semble un peu pingre pour des gens qui essaient de favoriser l'écomobilité.

Je demande donc ici, au nom de mes collègues qui font du vélo par «écomobilité», mais aussi pour se muscler, de favoriser la construction de pistes cyclables, car certains parcours sont carrément dangereux, tout le monde le sait. Je demande également que les fonctionnaires puissent être vus à vélo et qu'il y soit inscrit quelque part la mention «Ville de Genève» de façon que l'on sache que les fonctionnaires ne circulent pas seulement en voiture et en TPG, mais aussi à vélo comme le commun des mortels.

**M. Georges Queloz** (L). Il n'est pas difficile de voir qu'une majorité se desine pour accepter cette proposition, mais je voudrais inviter cette majorité à aller jusqu'au bout du raisonnement en déposant une motion pour supprimer toutes les indemnités accordées aux fonctionnaires relatives à l'usage de la voiture privée lors des déplacements professionnels.

**M. Roger Deneys** (S). Je voulais uniquement réagir aux propos du groupe libéral en apportant une petite précision.

Je croyais que les libéraux étaient attachés au libre choix du mode de déplacement. En l'occurrence, le mode de déplacement à vélo en est un parmi d'autres qui complète l'offre de la voiture et des transports publics. D'autre part, je croyais que les libéraux étaient soucieux des deniers publics. En l'occurrence, s'ils veu-

lent faire circuler tous les fonctionnaires dans les transports publics, ils ne mesurent pas bien le temps que cela prendrait alors que, dans certains cas, le vélo est bien plus efficace. Si nous voulons diminuer les coûts de transport, le vélo est le moyen de transport idéal dans certaines circonstances. Pas de frais de parking, pas de changement de véhicules, pas de contraintes d'horaires.

Nous ne pouvons que nous féliciter des ambitions de la Ville de Genève dans ce domaine. Nous devons voter le crédit proposé sans hésiter.

**M. Guy Jousson** (AdG/TP). Je voulais juste ajouter une remarque personnelle. Si Genève veut absolument acheter des vélos pour ses employés municipaux, ce n'est pas forcément une mauvaise idée, à partir du moment où on ne les oblige pas à utiliser le vélo. Il est évident qu'ils doivent avoir le choix et, si possible aussi, rester loin de l'hôpital.

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). Il a été dit que les fonctionnaires devaient donner l'exemple en allant à vélo, notamment en effectuant des livraisons entre les départements. Cependant, au-dessus de ces fonctionnaires, il y a les parlementaires que nous sommes et nous devrions peut-être aussi donner l'exemple en allant à pied et à vélo. Or, dans cette enceinte, je ne compte pas beaucoup de conseillers municipaux qui vont à vélo ou à pied.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (opposition des libéraux et de quelques radicaux, quelques abstentions radicales).

Il est ainsi conçu:

### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'Agenda 21 de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 51 480 francs destiné à l'acquisition de 50 vélos de fonction pour l'action «Vélos dans l'administration publique».

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 51 480 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2006.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

### 13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

### 14. Interpellations.

Néant.

**Le président.** Avant de passer aux questions orales, j'informe les membres de la commission des arts et de la culture qu'il y aura une séance le jeudi 17 janvier, à 17 h 30, à l'Académie de musique, rue des Vollandes. C'est une communication de leur président, M. Paillard.

## 15. Questions.

*orales:*

**M. Jacques François (AdG/SI).** J'aimerais demander au Conseil administratif s'il compte améliorer les négociations qu'il a généralement avec les squatters pour éviter le genre de plaisanteries qui ont eu lieu lundi matin au 4, 6, 8 de la rue de la Faucille, immeuble propriété de la Ville, dont les occupants, sommés de quitter les lieux, se sont affrontés aux forces de police.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Le Conseil administratif souhaite effectivement vous donner un certain nombre d'informations concernant l'immeuble du 4, 6, 8 de la rue de la Faucille et, de manière plus générale, sur la politique que nous avons souhaitée concernant cet immeuble et d'autres du même type. Quand je dis «nous», il s'agit autant du Conseil administratif que du Conseil municipal, le but étant de réhabiliter les immeubles appartenant à la Ville de Genève.

Comme nous l'avons abondamment évoqué dans le cadre du plan financier quadriennal, nous vous avons proposé en priorité de mettre un accent tout particulier sur la rénovation des différents immeubles qui ont été véritablement laissés à l'abandon pendant un certain nombre d'années, en raison essentiellement de l'état des finances municipales.

A cette occasion, nous vous avons fait part de deux priorités, qui étaient les nôtres et qui semblaient également être les vôtres, à savoir des immeubles situés dans le quartier de Saint-Gervais et dans celui des Grottes. Etant donné l'ensemble des bâtiments qui doivent faire l'objet de rénovations, nous n'allons pas pouvoir réaliser celles-ci toutes en même temps. D'après le plan de réhabilitation de ces différents immeubles que nous avons mis en place, cela va durer plusieurs années, que ce soit pour Saint-Gervais ou pour les Grottes.

Bien évidemment, nous allons réaliser ces rénovations en fonction de la date à laquelle le Conseil municipal votera ces crédits. Nous avons trois objets qui ont déjà été examinés et entérinés par le Conseil municipal: l'immeuble auquel a fait allusion M. François, le 4, 6, 8, rue de la Faucille, le 21, rue des Etuves et l'immeuble sis à la rue des Grottes 16, 18, qui constitue un bloc d'immeubles avec le 1, rue de la Faucille.

S'agissant du 21, rue des Etuves – et c'est à dessein que je prends ce bâtiment en premier comme exemple – nous, le Conseil administratif, avons été contactés par les occupants illicites de cet immeuble il y a déjà plusieurs mois, lorsque votre commission examinait cet objet. Nous avons fait le point de la situation avec

ceux-ci et il est clairement apparu que le projet de réhabilitation que nous vous avons proposé et que vous aviez entériné par un vote dans cette enceinte ne leur convenait pas du tout.

Nous nous sommes alors dit: «Il faudra bien que nous nous séparions.» Il restait à trouver une date. Nous avons discuté, négocié et nous nous sommes mis d'accord pour fixer une date pour cette évacuation, si, d'aventure, certains ne devaient pas donner suite à notre proposition. La date retenue est la fin du mois de mars prochain.

Alors, pourquoi n'avons-nous pas fait de même avec les occupants de la rue de la Faucille? Tout d'abord, nous avons essayé de contacter des gens qui, eux, ne nous contactaient pas. Contrairement à ce qui s'est passé avec le 21, rue des Étuves, où nous recevions fréquemment des courriers, des coups de téléphone, etc., de la part des occupants, pour l'immeuble de la rue de la Faucille, nous n'avons eu aucun contact. Nous avons fait savoir, par une lettre affichée dans l'immeuble il y a plusieurs mois, que les travaux devaient démarrer au mois de janvier. Les services de mon collègue Pierre Muller ont d'ailleurs reçu un certain nombre d'occupants de l'immeuble. Des propositions de relogement ont été formulées par la Gérance immobilière municipale, ce qui a permis, dans quelques cas, de reloger certains occupants.

Le problème – vous l'avez deviné tout comme moi – est que, dès qu'un appartement se libérait, d'autres squatters venaient évidemment l'occuper. M. Muller peut confirmer que la Gérance immobilière municipale était toujours ouverte pour examiner toute solution à présenter aux personnes qui se trouveraient par hypothèse sans logement. C'est en tout cas ce que nous avons confirmé et que Manuel Tornare, en sa qualité de maire, a dit et redit. En ma qualité de responsable des constructions, je l'ai également dit et répété et M. Muller l'a confirmé en sa qualité de responsable de la Gérance immobilière municipale.

Cela dit, certains squatters m'ont laissé entendre qu'ils n'avaient pas l'intention d'examiner une proposition de relogement qu'on pourrait qualifier de traditionnelle ou d'usuelle, c'est-à-dire un «trois-pièces-cuisine». Je peux admettre, quant à moi, que certains ne souhaitent pas ce type d'habitation.

Cependant, si je suis tout à fait ouvert pour examiner des possibilités d'offrir des solutions de logement associatif, encore faut-il avoir les moyens de le faire aujourd'hui dans le parc immobilier de la Ville. Il est vrai que ce parc est vaste, très riche et très varié, mais il est surtout composé d'objets anciens. C'est tout particulièrement vrai pour les quartiers de Saint-Gervais et des Grottes où ce sont des immeubles très anciens qui ne se prêtent manifestement pas à des rénovations visant à créer du logement associatif avec des chambres pour chaque personne et des lieux de rencontre, voire une salle de bains pour l'ensemble de l'immeuble, comme on nous l'a demandé dans un certain cas.

Pourquoi cela, Monsieur Broggin, puisque vous avez l'air d'être étonné à l'écoute de mes propos? Parce que nous avons réfléchi tous ensemble à cette question au sein du Conseil administratif et que nous considérons qu'il ne convient pas d'affecter des deniers publics de l'importance de ceux qui vous sont demandés pour rénover ces objets immobiliers, pour ne répondre qu'à une demande momentanée exprimée aujourd'hui, mais dont nous n'avons pas de garantie qu'elle soit pérennisée. En effet, une fois que les occupants d'aujourd'hui auront quitté ces immeubles, il est possible qu'il faudra intervenir à nouveau pour recréer des salles de bains, parce que, demain, les futurs locataires nous le demanderont.

Nous sommes donc convenus que ce n'était pas sur des objets de ce type que nous pourrions intervenir pour offrir un logement associatif, mais plutôt sur des constructions récentes qui, elles, peuvent subir des transformations plus faciles et moins onéreuses.

Je voulais, à titre de préambule, fournir un contexte général à ma réponse. Nous voulons trouver des solutions concertées dans chaque cas, mais pour qu'il y ait une concertation – vous me l'accorderez – il faut être deux. Et si cela a été le cas avec l'immeuble sis au 21, rue des Etuves, cela n'a pas été véritablement le cas avec l'immeuble 4, 6, 8, rue de la Faucille, et nous le regrettons.

J'ai déjà évoqué au passage le deuxième élément que je voulais mentionner. Que ce soit au niveau de la Gérance immobilière municipale ou des services de l'action sociale ou encore de mon collègue Hediger pour les logements d'urgence, nous examinons dans toute situation qui nécessite une solution urgente la possibilité de trouver un toit à des personnes qui en ont besoin, afin qu'elles ne soient pas à la rue. Nous l'avons dit, répété et nous le redisons ici: nous sommes en mesure de reloger toute personne qui serait à la rue par des moyens qui ne sont pas toujours idéaux, j'en conviens, mais nous avons la possibilité d'offrir un toit à toutes ces personnes.

Concernant le cas de l'immeuble du 4, 6, 8, rue de la Faucille, encore faut-il qu'une telle solution soit désirée de la part de ceux qui occupaient cet immeuble. Vous l'aurez compris, pour certains d'entre eux en tout cas, tel n'était pas leur choix. Il y avait d'ailleurs une banderole qui le rappelait sur l'immeuble; vous l'avez tous vue sur une photo dans un quotidien d'aujourd'hui. Cette banderole disait: «Nous ne voulons pas de ce compromis-là.» Le compromis, c'était la proposition de logements traditionnels. Nous en prenons acte, mais je tiens à préciser pour qu'il n'y ait pas de malentendus qu'il y a des solutions de relogement offertes par la Ville de Genève dans des situations de cette nature.

Il eût été préférable d'être confrontés à des situations comme celles que nous avons déplorées hier en été plutôt qu'en hiver, mais le calendrier des rénovations

de la Ville de Genève n'est pas fait en fonction des saisons ou des différents mois de l'année, mais en fonction des dates auxquelles le Conseil municipal vote les crédits et des autorisations de construire qui nous sont délivrées.

Nous allons commencer un chantier au mois de janvier; celui de la rue des Etuves, nous le commencerons au début du mois d'avril et celui de la rue des Grottes, vraisemblablement en mars-avril également et ainsi de suite, au fur et à mesure que les objets et les crédits seront votés par votre Conseil municipal.

En résumé, je tiens pour ma part à préciser encore une chose. Concernant la réaction générale – à mes yeux, largement disproportionnée – que nous avons pu enregistrer hier par rapport à l'immeuble de la rue de la Faucille, je dirai que c'était manifestement se tromper de cible que de vouloir faire croire que la Ville de Genève menait une politique allant à l'encontre de l'intérêt général. J'affirme une nouvelle fois que la politique que nous menons va dans le sens de l'intérêt général. Nous proposons des rénovations à caractère véritablement social.

Je défie quiconque de trouver des logements rénovés qui, après travaux, aient des loyers comparables à ceux de la Ville de Genève, grâce aux votes du Conseil municipal, je m'empresse de le dire. Ne nous trompons pas de cible; je peux admettre et comprendre que des occupations se fassent pour faire obstacle à des projets spéculatifs ou pour empêcher que des logements se transforment en bureaux. Cependant, je ne peux que regretter que ces mêmes occupations se retournent contre de véritables projets de logements sociaux que, pour ma part, je suis fier de pouvoir proposer, mettre en place et offrir à une population aux revenus modestes.

J'aimerais dire en conclusion que, contrairement à ce que j'ai pu lire dans un certain quotidien d'aujourd'hui, ces logements sociaux, après travaux, ne sont pas destinés à une catégorie de la population différente du tissu social qui occupe actuellement les immeubles du quartier. Bien au contraire, les loyers que nous avons effectivement pu offrir, en accord avec la Gérance immobilière municipale – et non sans quelque difficulté, mais aujourd'hui nous avons obtenu des accords équilibrés – correspondent à des logements avec des loyers très bas destinés à une partie de la population aux revenus modestes.

Au lieu de nous critiquer et de nous montrer du doigt, on pourrait nous en remercier. Nous ne le demandons pas, mais, en tout cas, j'aimerais ici lever cette équivoque que d'aucuns, peut-être par excès de langage, ont laissé planer dans un certain quotidien de ce matin.

**Le président.** La parole est à M. Pierre Muller pour un complément de réponse, mais, s'il vous plaît, ne prenez pas la parole durant douze minutes, comme le précédent orateur.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je serai en effet relativement bref, parce que je partage complètement tout ce que vient de vous dire Christian Ferrazino. J'aime rappeler dans cette enceinte que 95% de notre parc immobilier est à vocation sociale. Les immeubles dont nous parlons, dans les quartiers de Saint-Gervais et des Grottes, font partie de ce parc immobilier à vocation sociale.

J'aimerais également tordre le cou à cette idée quelque peu simpliste selon laquelle il y a de méchants propriétaires et de gentils habitants, illégitimes ou autres. Nous avons vu hier que ce n'était pas tout à fait le cas.

J'aimerais aussi vous rappeler qu'il y a quelques années une occupation importante avait eu lieu à la rue du Cendrier: celle-ci s'était également soldée par une évacuation assez pénible, avec quelques manifestations. La Gérance immobilière municipale avait pu reloger, avec l'accord du Conseil administratif, la majorité des habitants des deux maisons occupées de la rue du Cendrier.

Dans ce genre de procédure, il y a un effet de domino et Christian Ferrazino vient de vous le rappeler assez clairement. Quand on rénove quelques immeubles, il faut tâcher d'en reloger les habitants. C'est ce que nous essayons de faire, mais parfois cela n'est pas possible. Il semblerait à ce propos qu'il y ait eu des problèmes hier.

Vous savez aussi, Mesdames, Messieurs, que la pression est très forte sur le marché immobilier, que ce marché est actuellement très tendu et que vous-mêmes, vous nous demandez de trouver des solutions concernant l'habitat en ville de Genève. Or ce que fait le Conseil administratif aujourd'hui, c'est exactement cela. Réhabiliter de vieux immeubles appartenant à la Ville pour en faire des logements salubres.

J'aimerais également préciser – et je crois que cela peut vous intéresser tous – qu'en effet nous menons, le département de M. Ferrazino et le mien, des discussions parfois rudes pour convenir de plans financiers. Cela nous permet de nous situer largement en dessous des coûts de rénovation tels qu'ils sont tolérés par la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR). Vous connaissez probablement le sujet des coûts de rénovation de la LDTR.

C'est bien la preuve que nous essayons de faire ici, en Ville de Genève, des efforts particuliers pour mettre à disposition des logements très sympathiques à des prix en dessous de ceux qu'on pourrait imaginer. Il y aura encore des modifications à Saint-Gervais et aux Grottes et cela va peut-être encore amener quelques heurts – j'espère le moins possible – mais sachez en tout cas que la volonté du Conseil administratif est unanime à ce sujet.

Ce qui s'est passé hier est évidemment regrettable, mais il faut dire aussi que les occupants du 4, 6, 8 de la rue de la Faucille s'étaient organisés pour manifester leur désapprobation concernant le début des travaux.

Je vous ai amené un petit engin. (*M. Pierre Muller montre l'engin à l'assemblée.*) Il s'agit de deux clous soudés l'un à l'autre destinés à être tirés sur la tête des gendarmes à moins de 10 mètres. Cet engin était donc utilisé, de même que des balles de golf tirées avec des frondes. Si vous êtes gendarme et que vous recevez une pluie de ce genre d'engins, vous avez envie de résister, voire de manifester votre mécontentement. Cet engin composé de deux clous est une arme qui peut même tuer. Si vous le lancez fortement dans le visage de quelqu'un, cela doit faire de gros dégâts. Ce genre de comportement est inadmissible.

De même, et j'en parlais tout à l'heure avec l'un d'entre vous qui conduit des bus TPG, les filins tendus à un mètre du sol hier à la rue de la Servette et à la rue du Fort-Barreau sont évidemment des mesures que l'autorité ne peut accepter. Des mesures ont dû être prises, pas par nous, mais par la gendarmerie, sous l'autorité du Conseil d'Etat, pour remettre de l'ordre.

Nous souhaitons évidemment éviter ces débordements. Je le répète encore une fois, la décision de transformation et de début des travaux, qui devaient commencer hier, a été prise à l'unanimité du Conseil administratif. Nous sommes tous d'accord et nous allons poursuivre cette politique de rénovation des bâtiments, parce que nous en avons un urgent besoin.

**M. Jean-Marc Guscetti (L).** J'aimerais revenir sur les événements de lundi et reposer une question à M. le conseiller administratif Ferrazino. Il est vrai que la presse parle aujourd'hui de guérilla urbaine, d'un état de guerre relativement avancé, de barricades en feu, de flammes qui font sauter la vitrine d'une crèche où des enfants de 5 mois à 3 ans ont dû être évacués, d'un assaut donné par les forces de l'ordre, de 100 pompiers et policiers mobilisés qui reçoivent, comme vous l'avez dit, Monsieur Muller, des balles de golf en pleine tête.

Lundi après-midi, j'étais sur le site Internet de la *Tribune de Genève* qui a contacté manifestement quelques conseillers administratifs. J'ai pu lire la réaction de M. Ferrazino, qui dit en substance, lundi après-midi: «Tout va bien, car les squatters pourront être relogés.» Monsieur Ferrazino, quelles nouvelles rassurantes pouvez-vous nous donner des squatters, à nous qui nous inquiétons de leur état maintenant? (*Rires.*)

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Il me semblait que vous saviez surfer sur Internet, mais, apparemment, tel n'est pas le cas, parce que je

n'ai pas du tout été interviewé lundi par la *Tribune de Genève*. Les propos que j'ai tenus sont rapportés dans l'édition d'aujourd'hui...

*Une voix.* Mardi!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Eh bien, c'est aujourd'hui, mardi; donc je n'ai pas été interviewé dans la *Tribune de Genève* d'hier. Je ne sais pas de quels propos vous faites état.

En ce qui nous concerne, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes à même d'offrir des solutions de relogement d'urgence. Nous ne nous faisons donc pas de souci par rapport à une incapacité potentielle que la Ville de Genève aurait d'offrir des logements d'urgence.

Je ne sais pas si vous me comprenez, Monsieur Guscetti. Mais encore faut-il que les personnes concernées souhaitent examiner ces propositions de relogement, ce qui n'a pas été le cas des occupants du 4, 6, 8 de la rue de la Faucille. Maintenant, si vous souhaitez, Monsieur Guscetti, que nous laissions les occupations d'immeubles telles qu'elles sont et que nous renoncions aux projets de rénovation que votre Conseil municipal a votés, alors, il faut le dire, mais plus précisément. Ce n'est en tout cas pas notre point de vue au Conseil administratif. Nous souhaitons – j'ai cru être clair tout à l'heure à ce sujet – justement réaliser des logements que le secteur privé, que vous défendez souvent dans votre parti, Monsieur Guscetti, n'est pas capable, lui, de réaliser parce qu'il ne vise pas le même objectif.

Nous ne faisons pas, quant à nous, des projets d'ordre spéculatif. Il n'y a pas de telle préoccupation. Nous souhaitons livrer – ne vous en déplaît, Monsieur Maudet – à la population des logements à caractère véritablement social. Tels sont les objectifs que nous poursuivons.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Je souhaite également poser une question sur le même objet. J'avoue d'abord être particulièrement étonnée de devoir attendre à peu près 23 h pour entendre le Conseil administratif de la Ville de Genève se prononcer sur un thème aussi important que ce qui s'est passé hier. Cela nous permet en revanche de nous rendre compte que les questions sont non seulement nécessaires, mais dans certains cas impérieuses.

Ensuite, je remercie les deux conseillers administratifs qui se sont exprimés, car ils ont pu donner durant environ vingt minutes une vision très unilatérale de la manière dont le Conseil administratif envisageait la situation. Je suis très contente d'avoir pu entendre l'ensemble de leurs remarques. N'ayant moi-même pas

autant de temps pour développer ma question, elle sera donc brève. M. Ferrazino nous a décrit une procédure presque idyllique, je caricature, faite de concertations, d'une certaine amorce de dialogue, plus ou moins difficile, de la part de la Ville de Genève car les squatters ne voulaient pas entendre parler ni de dialogue, ni de concertation, mais enfin d'efforts qui auraient été faits par la Ville concernant l'affaire du 4, 6, 8, rue de la Faucille. J'ai, quant à moi, une petite question très pragmatique: à part la lettre du 14 novembre de la Gérance immobilière municipale annonçant un avis d'expulsion, quels autres courriers de la part de la Ville de Genève sont-ils parvenus aux habitants du 4, 6, 8, rue de la Faucille?

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je n'ai pas toute la correspondance de la Gérance immobilière municipale dans la tête. D'abord, je ne la vois pas toujours, parce que cela se passe souvent directement entre mes fonctionnaires et les locataires. Une chose est certaine: lorsqu'il y a à l'horizon une évacuation, les contacts sont permanents, parce que nous essayons toujours de trouver des solutions.

Je l'ai même fait personnellement – pas dans le cas de la rue de la Faucille – mais je suis moi-même allé dans certains squats voir ce qui se passait, essayer d'en convaincre les occupants, de leur amener même des formulaires d'inscription à la Gérance immobilière municipale en leur disant que nous avions des possibilités à tel ou tel endroit. Cependant, nous ne pouvons évidemment pas reloger d'un seul coup, au même endroit, par exemple 50 personnes se trouvant dans un squat, parce que nous n'avons tout simplement pas la capacité matérielle de le faire, mais nous y arrivons en les dispersant.

C'est ce qui s'était passé dans le cas de la rue du Cendrier et de la rue de Lyon/rue des Délices à l'époque. Nous avons pu retrouver des appartements, pas des immeubles entiers, pour certains des occupants, mais en les séparant. Évidemment, une telle solution n'est pas toujours du goût des gens qui aiment avoir une vie associative ou vivre de façon communautaire. Encore une fois, si nous pouvons trouver des solutions alternatives, nous essayons toujours de le faire.

**Le président.** Trois questions sur un même sujet en vingt-cinq minutes, ce n'est pas une séance de questions. J'ai estimé donc qu'elle devait se poursuivre demain. J'ai consulté le bureau qui partage cet avis. Demain, après les deux prestations de serment, les gens qui se sont inscrits pourront poser leurs questions. Il est 23 h, la séance est levée, je suis désolé. (*Remarques.*) Vous pourrez faire poser votre question par quelqu'un de votre groupe.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	4046
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	4046
3. Clause d'urgence sur la résolution de M <sup>mes</sup> Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Sandrine Salerno, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Alain Comte, Jacques François, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Présentation du budget 2003: un peu plus tôt!» (R-41) .....	4046
4. Résolution de M <sup>mes</sup> Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Sandrine Salerno, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Alain Comte, Jacques François, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Présentation du budget 2003: un peu plus tôt!» (R-41) .....	4047
5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer et Georges Queloz: «Pour un soutien concret au personnel de la SECSA» (M-257) .....	4050
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 277 000 francs destiné à la réfection de la toiture et à la mise en conformité des équipements techniques de l'Alhambra, situé au 10, rue de la Rôtisserie, parcelle N° 6415, feuille N° 25, section Cité (PR-128 A).....	4054
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non au déplacement de Varembe du club de football Atletico Portugué des Grottes (APG)» (P-22 A) .....	4070
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Mise en danger des enfants par des automobilistes empruntant la promenade d'Aire pour amener leurs enfants à l'école de Cayla» (P-36 A).....	4075

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Flâner à Saint-Gervais» (P-52 A) .....	4079
10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 934 000 francs destiné à des travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité dans divers bâtiments sportifs (PR-109 A) .....	4097
11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 991 750 francs, ramené à 12 314 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19 <sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal (PIQ) (PR-117 A) .....	4105
12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 51 480 francs destiné à l'acquisition de 50 vélos de fonction pour l'action «Vélos dans l'administration publique» (PR-122 A) .....	4137
13. Propositions des conseillers municipaux .....	4146
14. Interpellations .....	4146
15. Questions .....	4147

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*